

المجلس
الاقتصادي
والاجتماعي
والبيئي



المملكة المغربية
Royaume du Maroc

المجلس الاقتصادي والاجتماعي والبيئي
CONSEIL ECONOMIQUE, SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL

Avis

du Conseil Economique, Social et Environnemental

L'économie du sport : un gisement de croissance et d'emplois à mettre en valeur

Auto-saisine

Avis

du Conseil Economique, Social et Environnemental

L'économie du sport : un gisement de croissance et d'emplois à mettre en valeur

Conformément aux dispositions de l'article 6 de la loi organique n°128-12, le Conseil Economique, Social et Environnemental (CESE) s'est autosaisi afin de préparer un avis sur l'économie du sport. A cet égard, le Bureau du Conseil a confié à la Commission chargée des affaires économiques et des projets stratégiques » l'élaboration du présent avis.

Lors de sa 133ème Session Ordinaire tenue le 28 avril 2022, l'Assemblée Générale du CESE a adopté à l'unanimité l'avis intitulé « L'économie du sport : un gisement de croissance et d'emplois à mettre en valeur ». Elaboré sur la base d'une approche participative, l'avis est le résultat d'un large débat entre les différentes catégories qui composent le Conseil ainsi que des auditions organisées avec les principaux acteurs concernés¹. Il s'est également basé sur une consultation lancée sur la plateforme digitale de participation citoyenne « Ouchariko »².

1 - Annexe 1 : Liste des auditions

2 - Annexe 3 : Résultats de la consultation lancée à travers la plateforme de la participation citoyenne sur l'économie du sport au Maroc

Introduction

Consciente du rôle que joue le sport pour l'atteinte des Objectifs de Développement Durable, l'Organisation des Nations Unies l'a reconnu³ dans son Agenda 2030, comme un outil important pour promouvoir l'autonomisation des femmes et des jeunes et la réalisation des objectifs de santé, d'éducation et d'inclusion sociale. Au Maroc, le sport constitue également un droit préservé par la constitution de 2011, stipulé au niveau de l'article 26 « les pouvoirs publics apportent (...) leur appui au développement de (...) la promotion du sport (...) », de l'article 31 « L'Etat, les établissements publics et les collectivités territoriales œuvrent à la mobilisation de tous les moyens à disposition pour faciliter l'égal accès des citoyennes et des citoyens aux conditions leur permettant de jouir des droits (...) à l'éducation physique et artistique » et de l'article 33 « Il incombe aux pouvoirs publics de prendre toutes les mesures appropriées en vue de (...) faciliter l'accès des jeunes (...) au sport (...) ».

Lorsqu'il s'agit d'économie de sport, il est d'abord nécessaire d'éclaircir l'utilisation du concept « sport » : limiter son utilisation à un champ strict qui est la compétition sportive organisée ou accepter sa mission à usage courant et très large incluant les sportifs occasionnels voire l'activité physique prescrite par les médecins. Cet avis vient donc compléter par un volet économique, le travail déjà réalisé en 2018 par le CESE dans le cadre de la saisine émanant de la Chambre des Conseillers sur « la politique sportive au Maroc », et particulièrement la recommandation sur « le développement de l'économie du sport dans toutes ses composantes. »

Le secteur du sport n'occupe toujours pas la place qu'il mérite au sein de la politique de développement du pays (Cf. saisine CESE N°26/2019). En effet, la Stratégie Nationale du Sport 2008-2020, fruit de l'impulsion Royale visant à faire du sport un « levier fort de développement humain, d'inclusion, de cohésion sociale », n'a pas permis d'atteindre les objectifs établis malgré la formulation d'une vision politique ambitieuse ainsi que des leviers et axes stratégiques clairs et pertinents qui restent toujours d'actualité. Une telle situation limite de ce fait la capacité du secteur à générer de la valeur ajoutée et des emplois de qualité, en rendant difficile la professionnalisation des activités sportives, l'émergence de champions nationaux ou encore le développement d'écosystèmes dédiés.

L'absence d'un système de suivi et d'évaluation propre au sport constitue également une barrière à l'entrée qui empêche d'approfondir la compréhension des composantes de cette économie. En effet, le peu de données disponibles, dont les valeurs diffèrent parfois d'un acteur à un autre (exemple du nombre de licenciés, d'associations ou de pratiquants...), demeure faible et bien en deçà des objectifs fixés dans le cadre de la stratégie nationale du secteur.

La présente auto-saisine du CESE a pour objectif principal de faire un état des lieux de l'économie du sport afin de proposer des pistes de transformation à même d'accroître la contribution du secteur du sport à la création de richesse et d'emploi, et d'en faire une locomotive économique et sociale pour notre pays. Pour identifier les facteurs qui permettraient cette évolution, une analyse a été menée sur la base d'un état des lieux détaillé pour, d'une part, identifier les

3 - « Le rôle du sport dans la réalisation des objectifs de développement durable », Wilfried Lemke chronique ONU.

intervenants, marchés et chaînes de valeur, et d'autre part, caractériser les difficultés et freins qui entravent le développement du secteur du sport au Maroc.

Cette auto-saisine porte particulièrement sur l'analyse de la chaîne de valeur dans le secteur du sport afin d'explorer les liens intersectoriels existant ou potentiels pour le secteur du sport. Il s'agit également de proposer une schématisation de la chaîne de valeur du sport et d'essayer d'en faire une description. Dans ce sens, il est à préciser que la présente auto-saisine porte essentiellement sur le potentiel économique du sport. A noter qu'auparavant, le CESE avait publié une saisine émanant de la Chambre des Conseillers en 2018 sur la « politique sportive ». De ce fait, les questions immatérielles ne seront pas abordées dans cette auto-saisine, à l'instar de la diplomatie sportive, de la cohésion sociale, des impacts sur la santé, etc. Le résumé de l'avis du CESE sur la politique sportive ainsi que les recommandations correspondantes sont en annexe au présent avis (Annexe 2).

Enfin, une des limitations de cet avis réside dans le fait que la rareté notable en termes de données, aussi bien fines qu'agrégées, complique tant les analyses quantitatives que l'appréciation des contributions et impacts réels, aussi bien actuels que futurs.

I. Définition et mesure de l'économie du sport

1. Evolution du concept de l'économie du sport

L'analyse économique du secteur du sport a globalement débuté avec l'article fondateur de Simon Rottenberg de 1956⁴. Cet article a été le point de départ de la structuration du corpus méthodologique, il a permis de caractériser cette industrie, qui ne diffère guère d'une industrie conventionnelle.

La littérature qui s'en est suivie s'est concentrée sur toutes ces questions, dont beaucoup ont suscité un débat considérable parmi les économistes du sport. En particulier, l'hypothèse de la maximisation des profits a été remise en question et une divergence de vues, reflétée dans les modèles nord-américain et européen des ligues sportives, est apparue.

Par ailleurs, l'économie du sport a puisé dans plusieurs sous-disciplines comme l'économie industrielle pour traiter la question de l'organisation des ligues et les relations entre les équipes, la théorie de l'entreprise pour la validité de l'hypothèse de maximisation des profits lorsque de nombreuses équipes sportives perdent constamment de l'argent, l'économie du travail pour étudier l'impact des restrictions du marché du travail qui réduisent la mobilité des joueurs et celui sur les salaires, ou encore la théorie de la demande afin de mesurer l'impact de différentes variables sur la fréquentation des matchs.

Dans son ensemble, l'économie du sport ne constitue pas un secteur distinct mesuré statistiquement, mais fait partie de diverses autres industries et secteurs économiques. Selon l'économiste Wladimir Andreff, l'expression « économie du sport » confond⁵ ce que la langue anglaise distingue comme la "sports economy", soit l'économie du sport concrète ou le secteur économique du sport, et la "sports economics", littéralement la science économique du sport ou l'ensemble des analyses économiques consacrées au secteur sport, à l'argent qui y entre, qui y circule et qui en sort. Examiner une économie du sport revient donc à analyser tant les principaux marchés mis en mouvement par les activités sportives et leur médiatisation, mais également utiliser des instruments tels que l'analyse économique de l'équilibre, la théorie des jeux et des éléments d'économie industrielle et d'économie du travail, pour approcher « l'industrie des sports professionnels ».

La définition de Vilnius (encadré 1) représente une amélioration significative pour une meilleure interprétation de l'activité économique liée au sport, et permettrait aux décideurs politiques d'avoir une meilleure compréhension de cette économie et de son impact sur la richesse et l'emploi. C'est dans ce sens que plusieurs pays (Allemagne, Royaume Uni, Autriche...) ont réussi à développer des comptes satellites pour le secteur du sport afin d'assurer une compréhension approfondie et standardisée de cette économie. A noter qu'un compte satellite constitue⁶ un cadre de présentation des données de l'économie d'un domaine particulier en relation avec l'analyse économique globale du cadre central de la comptabilité nationale.

4 - S. Rottenberg, 1956, "The Baseball Players' Labor Market", *Journal of Political Economy*, vol. 64.

5 - Manuel de Wladimir Andreff sur « la Mondialisation économique du Sport » (2012).

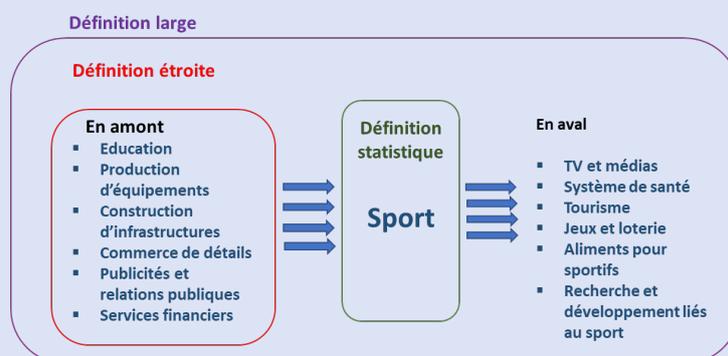
6 - Définition Compte satellite, INSEE ;

Encadré 1 : Définition de Vilnius sur l'économie du sport

A la suite d'un appel à l'action formulé au niveau du Livre blanc de l'UE sur le sport en 2007, attestant que «la qualité et la comparabilité des données doivent être renforcées en vue de l'amélioration de la planification stratégique et de l'élaboration des politiques dans le domaine du sport », un groupe de travail sur le sport et l'économie a été formé. Ce groupe a été constitué d'économistes, de statisticiens et d'experts de l'économie du sport, avec comme défis à relever convenir d'une méthode commune de mesure et de définition de l'économie du sport en Europe, afin d'accroître la comparabilité et l'utilité des données sur les activités économiques liées au sport. Ce groupe de travail a également reconnu l'importance des comptes satellites du sport en tant que méthodologie commune pour mesurer l'impact économique du sport.

Si les systèmes de classification statistiques⁷ sont utiles pour comprendre une bonne partie de l'économie du sport, le groupe de travail souhaitait comprendre l'activité économique liée au sport qui existe en dehors de ces classifications. Cette activité est souvent mélangée à une activité qui a peu ou pas de rapport avec le sport. A titre d'exemple⁸, le secteur dénommé « hôtels et hébergement similaire » englobe une série d'activités d'accueil pour les voyageurs. Seule une partie de ces activités - les chambres d'hôtel achetées par des équipes sportives ou des touristes sportifs - est pertinente pour l'économie du sport, mais il est impossible, avec les codes de la nomenclature statistique, de la séparer du reste. C'est dans ce sens que la définition du sport de Vilnius a été proposée. Cette approche présente trois définitions du sport (Commission européenne 2013) :

- Une définition statistique : comprenant uniquement les secteurs de la nomenclature statistique des activités économiques (NACE) qui sont explicitement étiquetés comme sports ;
- Une définition étroite : comprenant tous les produits et services qui sont nécessaires en tant qu'intrants pour produire le sport et en tant qu'extrant ; et
- Une définition au sens large comprenant les deux précédentes plus tous les produits et services qui ont une relation directe ou indirecte avec toute activité sportive.



Source : « Getting the Ball Rolling : Basis for Assessing the Sports Economy », Stuart Russell, Douglas Barrios et Matt Andrews, Center for International Development at Harvard University

7 - NACE (Nomenclature statistique des activités économiques dans la Communauté européenne) et NAICS (North American Industry Classification System).

8 - « Getting the Ball Rolling: Basis for Assessing the Sports Economy », Stuart Russell, Douglas Barrios et Matt Andrews, Center for International Development at Harvard University

Les définitions étroite et large englobent une série d'industries que l'on ne considérerait pas immédiatement comme directement liées au sport. A titre d'exemple, de nombreux types d'hébergement hôteliers ou de restaurants sont inclus dans la définition large en raison du fait que les équipes sportives et les touristes sportifs y achètent leurs biens et services. De même, la vente au détail de produits pharmaceutiques fait partie de la définition étroite car les sportifs utilisent souvent ces médicaments pendant leur entraînement ou leurs compétitions.

La mise en œuvre de la définition de Vilnius atteint un grand degré de complexité quand il s'agit d'établir un instrument de collecte des données. Celui-ci prend la forme d'une grande matrice : un tableau de correspondance entre les branches de la nomenclature industrielle et la nomenclature de produits. Une telle tâche ne peut qu'être extrêmement coûteuse en temps (de collecte des données) et en argent (coût financier de réalisation). En fait, plusieurs pays de l'UE se sont inquiétés, lors des réunions du groupe de travail, de l'ampleur du coût pour les finances de leurs ministères des Sports. D'ailleurs, plusieurs pays de l'UE continuent pour l'instant à commanditer et financer des études économiques ou statistiques sur le sport conduites selon des méthodologies différentes.

Sur le plan production, l'amont du secteur sport contient l'éducation sportive, les infrastructures sportives, les services financiers finançant le sport, la production d'articles de sport, leur commerce de gros et de détail, la publicité. L'aval du secteur sport contient la télévision et les autres médias, le tourisme, l'alimentation (diététique sportive), le système de santé, les loteries et paris sportifs et la recherche et développement consacrée au sport. La difficulté est de retrouver tous les produits et services correspondants dans les nomenclatures industrielles ou, à défaut, d'essayer d'estimer le poids de la production à destination sportive dans une classification qui n'est pas fonction de l'usage des biens et services (par exemple, estimer le poids des vêtements sportifs dans la production totale de vêtements par l'industrie textile, le poids des chaussures de sport dans la production de l'industrie de la chaussure).

2. Chaîne de valeur du secteur du sport

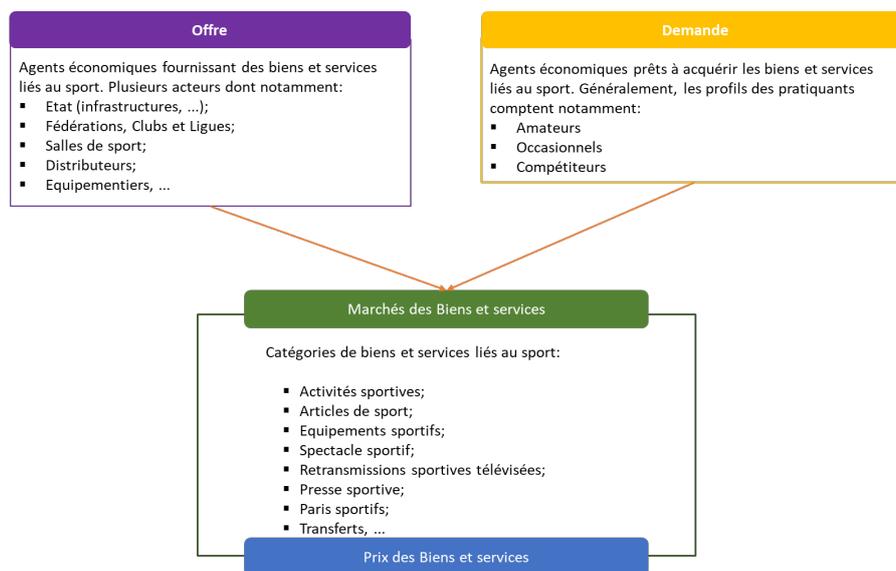
■ Une multitude d'acteurs intervenant dans la chaîne de valeur du sport

L'écosystème du sport implique, en pratique, une multitude d'acteurs publics et privés, dont le périmètre d'intervention diffère d'une économie à une autre. Toutefois, en général, des blocs⁹ d'activités se distinguent en commun entre toutes ces économies. Premièrement, il y a lieu de citer les acteurs responsables des équipements sportifs, relevant du secteur marchand, et qui ont pour vocation de servir tous les pratiquants du sport. L'aspect marchand pour ces acteurs comprend tant la fabrication d'articles de sport (vêtements, accessoires, matériel spécialisé, etc.), que leur distribution (vente au détail, location et entretien), le plus souvent par l'intermédiaire d'enseignes spécialisées. Toujours au niveau du secteur marchand, on retrouve, en deuxième lieu, les acteurs responsables des infrastructures, que ce soit en termes de construction ou de production d'installations sportives mais également leur gestion et entretien. A noter que la construction des infrastructures est généralement financée par les pouvoirs publics, leur processus d'entretien et de gestion étant différemment délégué d'un pays à l'autre.

9 - « La filière sport prend ses marques », groupe BPCE, février 2020.

L'écosystème du sport se caractérise également par la présence d'acteurs chargés d'assurer l'accès de la population au sport. En effet, la pratique sportive est organisée principalement en structures non lucratives, sous formes d'associations ou au sein de fédérations, qui ont pour mission le développement d'un type de sport et l'organisation de compétitions. Une autre catégorie d'acteurs est représentée par la dimension sport « spectacle », qu'il s'agisse de grands événements internationaux ou de sport professionnel. Ces acteurs se présentent sous forme d'entités marchandes opérant dans les services, et se distinguant par deux types de clientèle. La première catégorie de ces acteurs a pour objectif de répondre aux besoins des autres acteurs de la filière sport. A titre d'exemple, on retrouve les agences de communication et d'événementiel, les médias professionnels, les bureaux d'études techniques et les cabinets de conseil. La deuxième catégorie d'acteurs offre des services destinés directement aux fans/ consommateurs. Il s'agit plus particulièrement des médias sportifs qui assurent la diffusion des événements et informations, mais également font le relais entre le consommateur et son équipe favorite. Un troisième type d'acteurs a pour cible de faciliter la pratique sportive à travers notamment des produits ou services liés à la médecine sportive, aux produits pharmaceutiques et alimentaires liés au sport et au suivi de la performance sportive.

■ Schématisation des composantes économiques du secteur du sport



■ Complexité des liens entre le sport et d'autres secteurs d'activités économiques

Secteurs d'activité	Exemples d'activités en lien avec le secteur du sport
Agriculture et pêche	Écuries, élevage de chevaux, centres équestres (principalement petites structures). Produits alimentaires pour sportifs (nutrition-sport)
Industries manufacturières	Fabrication d'habillement/chaussures sportifs. Fabrication automobile sport. Fabrication équipements nautiques/piscines
Construction	Entreprises de construction (piscines, salles de sport ou stades...).
Commerce	Distribution d'articles de sport
Hébergement et restauration	Gîtes de montagne, campings sportifs ; domaines centrés autour d'activités sportives (golf, centre de remise en forme, équitation) ...
Information et communication	Presse écrite, radio, télévision, agences de publicité, Entreprises de marketing sportif...
Enseignement	Coachs de sport indépendants, centres de formation et écoles spécialisées
Santé humaine et action sociale	Centres de médecine sportive, kinésithérapeutes pour sportifs.
Arts, spectacles et activités récréative	Gestion d'installations sportives. Activités des clubs de sport. Activités des centres de culture physique
Autres activités de services	Centres fitness et remise en forme.

Source : « La filière sport prend ses marques », groupe BPCE, février 2020.

3. Mesurer et évaluer l'impact économique du sport

Le fait que le sport soit une activité qui interfère avec de nombreux secteurs économiques, rend son suivi et son évaluation d'une complexité particulière, nécessitant ainsi un besoin important de rigueur méthodologique et des coûts financiers pour surmonter les difficultés liées au choix de la méthodologie. Elles résident d'abord dans la fragilité et l'absence de données détaillées sur le secteur, avec en plus le fait qu'il existe de nombreux types de sports (Football, Tennis, Basketball...), au sein du même secteur « sport ». Ce manque de données économiques est particulièrement noté vu le nombre de petites structures (clubs, associations, etc.) opérant dans le domaine, mais également à cause du fait que certains types de sport sont moins professionnalisés et organisés que d'autres.

A l'échelle internationale, une revue¹⁰ des expériences de pays ayant développé des comptes satellites sur le sport, montre que parmi les difficultés d'évaluation économique dans le domaine du sport, il y a lieu de noter principalement la nature des relations entre les secteurs, la prise en compte correctement des aspects sportifs dans chaque secteur économique, le choix de la méthodologie pour décomposer les secteurs au sein des tableaux d'entrées-sorties en évitant les doubles comptages, l'identification des secteurs liés au sport selon la définition choisie, comme celle de Vilnius par exemple, et les implications sur le marché du travail.

¹⁰ - « Study on National Sport Satellite Accounts (SSAs) in the EU – Technical Support at National Level 2018 », Commission Européenne, publié en avril 2021.

II. Quel état des lieux de l'économie du sport au Maroc ?

1. Une demande en deçà des standards internationaux

La pratique d'une activité sportive constitue un moyen sans égal pour l'inclusion sociale en plus de ses avantages sur la santé physique et mentale des citoyens. C'est également un moyen pour le développement du sentiment d'appartenance dans le cadre de la pratique professionnelle, dans la mesure où elle est un marqueur important du sentiment de fierté nationale.

Réponses des participants sur « Ouchariko »

Plus de la moitié (51%) des répondants confirment pratiquer le sport régulièrement et environ 12% témoignent même participer aux compétitions sportives. En revanche, 30% du total des répondants affirment ne pratiquer que rarement le sport..

Néanmoins, il s'avère que la population marocaine ne lui consacre que peu de son temps libre¹¹.

En se référant à l'enquête nationale sur les jeunes 2011 du HCP, il s'avère que les jeunes considèrent la télévision, la radio et l'internet leur moyen majeur pour s'ouvrir sur leur environnement et sur le reste du monde. Seulement 13,1%¹² (17,9% des citadins et 6,1% des ruraux) affirment pratiquer le sport régulièrement, contre 68% (57,3% des citadins et 83,8% des ruraux) qui déclarent n'avoir jamais fait de sport. Selon la même enquête, assister aux activités sportives semble peu fréquent chez les jeunes, puisque 82,1% affirment ne jamais assister à ce type d'activités, contre seulement 6,3% des jeunes qui s'y rendent régulièrement (8,1% des citadins et 3,6% des ruraux).

Faire de l'économie du sport au Maroc un levier de développement nécessite de remédier en premier lieu au faible nombre de pratiquants. Aujourd'hui, le nombre de personnes inscrites dans des clubs ne dépasse¹³ pas le million, avec un nombre des licenciés se chiffrant à 334.700¹⁴ en 2020. Une réalité qui renvoie à l'importance des autres déterminants de cette économie, à savoir, le poids du sport dans notre système scolaire et universitaire, le niveau de performance de nos élites sportives, la disponibilité des infrastructures sportives et de l'encadrement, de l'aménagement du temps de travail et de l'éducation et de la formation...

L'absence d'une analyse détaillée du volume d'activités et des objectifs de la pratique du sport au Maroc ne permet toutefois pas de relever les types de profils des pratiquants au Maroc. Par conséquent, il demeure assez difficile de catégoriser la population marocaine pratiquante en compétiteurs à la recherche de performance dans un cadre de compétition, en amateurs, avec une pratique orientée vers le loisir mais pouvant être intensive ou en occasionnels, qui pratiquent irrégulièrement et rarement. La disponibilité de telles informations permettrait de guider et de cibler les populations concernées chacune par des politiques publiques appropriées.

11 - Enquête Nationale sur l'Emploi du Temps, HCP, 2012

12 - Les 18,9% des jeunes déclarent pratiquer de temps en temps le sport (toujours selon l'enquête en question) ;

13 - Audition M. Daouda.

14 - Données du HCP.

■ Les femmes marocaines et le sport

De nombreux événements ont été mis en place ces dernières années par le ministère de tutelle pour sensibiliser les femmes aux pratiques sportives, mais également attirer leur intérêt pour assister et participer à ce type d'évènements. Toutefois, tenant compte des auditions tenues sur cette thématique, la réalité sur le terrain renvoie encore à la faiblesse de la participation de la femme marocaine dans les activités sportives, ainsi qu'à une présence très limitée dans le domaine sportif, en tant que pratiquantes ou dans les autres métiers du sport.

La pression sociale et l'environnement culturel dresse également de véritables barrières face aux jeunes filles qui souhaitent pratiquer le sport, même si les résultats internationaux de certaines d'entre elles sont significatifs. A noter que récemment la sélection nationale féminine scolaire de football a remporté le championnat d'Afrique¹⁵.

Une des barrières qui se dresse également face au sport féminin est celui du harcèlement ou même pour un certain nombre de jeunes filles et de leurs familles la peur du harcèlement sur les terrains. Ce fléau qui est malheureusement reconnu comme un véritable problème dans la plupart des pays n'épargne pas le Maroc.

Encadré 2 : Les femmes et le sport

Les bienfaits du sport ne se limitent pas au volet sanitaire et économique, mais constituent également un des principaux moteurs de l'égalité des genres. Promouvoir la pratique du sport par des filles et des femmes, permettrait essentiellement de leur apprendre à travailler en équipe, à être plus autonomes et plus résilientes et à remettre en question la fausse idée que certaines activités sont uniquement réservées aux hommes. L'image de « femmes championnes » dans le monde inciterait également à braver les stéréotypes et les normes sociales qui empêchent parfois ces jeunes filles à s'engager dans des carrières sportives, bien qu'elles soient très talentueuses.

L'exemple du programme « Une victoire en entraîne une autre » au Brésil, créé conjointement par le Comité International Olympique (CIO) et ONU-Femmes dans le cadre des Jeux de Rio de 2016, illustre comment les familles et les communautés ont pu changer d'avis et accepter plus volontiers que leurs filles continuent de jouer au football.

Dans ce sens, la revue de quelques expériences internationales¹ dans le but d'inciter les filles et les femmes au Maroc à être davantage présentes dans le domaine du sport (non seulement le pratiquer mais également assister aux évènements sportifs), a permis de relever quelques bonnes pratiques résumées dans les axes suivants :

- Mise en lumière de l'image des championnes dans différentes disciplines sportives ;
- Elaboration de programmes de sensibilisation pour lutter contre la discrimination des femmes dans le sport ;
- Promotion de la représentativité des femmes dans les instances sportives ;

¹⁵ - Une première édition qui a été lancée par la FIFA et la CAF et organisée à Kinshasa, les 19 et 20 février 2022.

- Exonération des associations et des sections féminines des tarifs d'adhésion aux fédérations sportives ;
- Gratuité d'exploitation des installations sportives pour les entraînements et les rencontres ;
- Instauration de primes aux associations en fonction de leurs programmes de développement du sport féminin ;
- Diversification de l'offre pour des activités annexes au sport dans les infrastructures sportives ;
- Soutien du sport scolaire et des centres de formation dans les clubs sportifs ;
- Développement de championnats nationaux et régionaux féminins.

1 : Tunisie, Brésil, Zone euro, Etats Unis..

■ Une perception économique biaisée

Le sport au Maroc est encore très largement perçu comme un secteur purement social géré par des associations dont l'offre est généralement destinée aux amateurs, sans réelle perspective de développement économique. Cette perception influe largement sur les flux monétaires qui sont essentiellement d'origine étatique en dehors de la consommation directe des ménages, et sur un certain nombre de dysfonctionnements structurels.

Le non-professionnalisme dans la gestion de beaucoup de clubs, ligues et fédérations ne rassure pas d'éventuels investisseurs privés qui ne voient dans le sport qu'une source de dépense sans perspective de retour en dehors d'un effet purement marketing pas toujours bien mesuré.

2. Une série de problématiques liées à l'écosystème du sport au Maroc

En premier lieu, le cadre institutionnel du secteur reste non établi surtout que la réforme du cadre juridique du sport, même si elle est bien entamée, tarde toujours à être finalisée. Il s'agit notamment, des textes définissant les relations entre les autorités gouvernementales chargées de plusieurs portefeuilles et précisant le rôle joué par plusieurs instances dans le développement et la promotion du sport.

La clarification des rôles et des responsabilités des différents acteurs est primordiale. Elle concerne principalement, les fédérations et les associations sportives. La majorité des fédérations sportives ont adopté les nouveaux statuts-types, qui ne conviennent pas à tous les sports¹⁶. Par rapport à la conclusion de ces contrats-objectifs, plusieurs dysfonctionnements ont été relevés¹⁷ :

- Le non-respect des dispositions de la loi 30-09 en lien avec la gestion de plusieurs disciplines par une fédération, par le manque d'habilitations des fédérations, la reconduction du Président ou des membres du comité directeur au-delà de 2 mandats successifs, l'absence de livret de suivi médical des sportifs ;

-

16 - Une première édition qui a été lancée par la FIFA et la CAF et organisée à Kinshasa, les 19 et 20 février 2022.

17 - Avis du CESE sur la politique sportive, 2019.

- L'absence de contrats de travail du personnel, le non-respect du SMIG, des déclarations partielles du personnel à la CNSS et des obligations fiscales ;
- L'absence de livret de suivi médical des sportifs ;
- L'absence d'un manuel de procédures administratives et financières au niveau des clubs et fédérations ;
- L'absence de publication du rapport d'audit et du rapport financier ;
- etc.

En effet, la valeur dans ce secteur, ne peut être créée que par des organisations sportives empruntant des règles de gouvernance, de mobilisation des capitaux et de transparence aux mêmes standards que les entreprises privées.

Par rapport au financement du sport, l'Etat reste le principal acteur. Cependant, les ménages assurent une part de ce financement en payant la plus grande part des frais occasionnés par leur consommation et les sportifs supportent les frais relatifs à l'équipement et à la pratique. Les entreprises qu'elles soient spécifiques au secteur ou pas interviennent surtout en tant que sponsors sans intervention dans la gestion des clubs. Tant que ceux-ci ne présentent pas de garanties en termes d'organisation et de transparence financière, le secteur privé restera timide dans tout autre type d'implication.

Quant aux fédérations, elles souffrent pour la majorité, d'un problème de financement basé principalement sur la subvention du ministère de tutelle et sur quelques ressources émanant du sponsoring tels que les fédérations de football, d'athlétisme, de golf et du sport équestre.

L'absence des efforts fournis par les collectivités territoriales et leur manque d'implication dans l'élaboration et le financement des stratégies sportives locales démontre le fait que ces institutions sous estiment l'importance du sport pour la promotion et le développement de leurs territoires. Par exemple, au niveau des régions, des marchés locaux peuvent se développer grâce au sport lorsque des événements organisés génèrent suffisamment d'intérêt pour attirer un public national et international capable d'assister à l'événement et d'acheter des produits dérivés. Ce qui a pour effet de générer des emplois et de promouvoir des produits et services notamment en lien avec le secteur du tourisme.

A titre illustratif, l'organisation des marathons dans plusieurs villes à travers le monde encourage les athlètes, leurs staffs et les fans de ce type de discipline à visiter ces villes/villages, promouvoir le tourisme sportif et développer des commerces locaux. Ceci s'est avéré efficace en matière de création d'offres économiques durables pour les populations locales.

Par rapport au capital humain, l'insuffisance des investissements dans le sport, à la fois publics et privés, diminue les chances de voir des athlètes performer et développer ainsi leur talent. Ceci réduit les perspectives de poursuite des carrières sportives et tend à affaiblir davantage les structures locales (clubs, associations sportives, entreprises spécialisées dans les produits dérivés du sport, centres d'animation sportif, etc.) et les parcours professionnels du sport (diversification des disciplines, concentration sur le foot, etc.).

L'inexistence d'un statut du sportif et d'une intégration aux systèmes de retraite et de protection sociale¹⁸, qui garantisse une stabilité financière et sociale aux pratiquants, rend le métier de sportif peu attractif et faiblement valorisé, et ce, d'autant plus que les carrières sportives sont courtes et que les reconversions des athlètes professionnels peuvent être difficiles si elles ne sont pas planifiées et organisées. Le manque de motivation et d'attractivité des professionnels et des sportifs marocains accentue le phénomène de la 'fuite des muscles'¹⁹.

Encadré 3 : exemple d'une politique intégrée dans le sport

L'exemple du Rwanda illustre bien une convergence remarquable en termes d'objectifs du pays que ce soit sur le plan de l'organisation des événements sportifs mais également en termes d'infrastructures et de la pratique de la population. En effet, en septembre 2021, le Rwanda s'est vu attribuer le Championnat du monde de cyclisme de 2025. Néanmoins, au préalable, et depuis de nombreuses années, le Rwanda cultive une passion toute particulière pour le vélo. En fait, selon le président de la fédération de cyclisme du pays, un adulte sur cinq utilise le vélo comme moyen de transport. La croissance du cyclisme dans le pays, couplée aux initiatives du gouvernement lui a permis de s'ouvrir à l'étranger, avec des perspectives meilleures en termes de croissance et d'emplois, mais également de réconciliation avec l'environnement dans le cadre de la mobilité durable. Créé en 1988, le Tour du Rwanda, par exemple, a évolué très rapidement. Une course à étapes d'une semaine qui a longtemps servi à rassembler d'abord des coureurs régionaux ; aujourd'hui, elle accueille tous les ans des équipes du World Tour.

Par rapport aux équipements et infrastructures sportifs, ils doivent répondre à des normes spécifiques (stade d'athlétisme ou de football, court de tennis, terrain de golf, vélodrome, gymnase pour les sports en salle, etc.) et révèlent un manque de coordination et peu de supports technique, humain et financier quant à leurs modes de gestion et d'entretien. Les grands stades de foot par exemple, se sont révélés des centres de dépenses budgétivores compte tenu de leurs jauges dépassant les 45.000 places chacun (avec rarement plus de 1000 spectateurs payants), des superstructures mises en place et des équipements dictés par les exigences de professionnalisation de leur gestion (pelouses naturelles, éclairage spécialisé, contrôle d'accès à hachoirs, vidéosurveillance, sonorisation, affichage électronique, ascenseurs et escalators, etc.)²⁰.

Enfin, force est de constater que la pandémie covid-19 a affecté de manière considérable le fonctionnement du tissu productif sportif et a impacté l'économie du sport, au niveau national et mondial. Tous les segments faisant partie de cette économie ont été affectés et la situation s'est aggravée avec l'arrêt total des championnats nationaux dans plusieurs disciplines avec des matchs qui sont toujours disputés à huis clos. Une baisse considérable des chiffres d'affaires des sociétés travaillant dans le secteur du sport a été enregistrée, accompagnée d'un ralentissement du développement de toutes les offres proposées par les principaux acteurs nationaux (offres de

18 - Publié au BO le 14 avril 2022, décret N°2.22.207 pour doter les « sportifs et les cadres sportifs non-salariés » d'un système d'assurance obligatoire parmi la catégorie des personnes exerçant une activité libérale.

19 - <https://www.sportanddev.org/fr/en-savoir-plus/developpement-economique/obstacles-au-developpement-du-sport-dans-les-pays-envois-1>

20 - Audition du CESE de la SONARGES, janvier 2022.

team building, offres de concentrations, évènements prévus initialement dans les grands stades reportés à l'année 2021 puis à 2022, etc.)²¹. Ce ralentissement a été intensifié par la fermeture des frontières de plusieurs pays.

Par ailleurs, et afin de renforcer la sécurité dans les complexes sportifs, le Maroc, à travers le département chargé du sport a mis en place un cadre juridique répressif via la promulgation de la loi 09-09 qui insère au niveau du code pénal une nouvelle section relative aux violences commises lors ou à l'occasion des compétitions ou des manifestations sportives. Les dispositifs de sécurité au niveau des stades ont également été renforcés et la gestion de leur espace intérieur a été optimisée avec des sièges numérotés et sans dépasser la capacité maximale d'accueil²². Cependant, il est à noter que le phénomène de la violence dans les stades ne peut être résorbé seulement par une approche dissuasive dans le but d'assurer la sûreté du public sportif et préserver les biens et les investissements consentis dans les infrastructures.

3. Une chaîne de valeur incomplète

L'absence d'un système statistique propre au sport constitue une barrière à l'entrée pour la compréhension de cette économie, son suivi et l'évaluation de ses composants. A cet effet, l'objectif de cette partie sera plutôt d'essayer de retracer le processus de création de valeur ajoutée dans le sport au Maroc, tout en décomposant la chaîne en segments susceptibles de faire du sport un levier de développement économique. En deuxième lieu, il s'agit d'enrichir cette décomposition par une analyse des acteurs intervenant dans le domaine du sport, à travers notamment des informations et données individualisées, provenant de différents acteurs auditionnés.

a. Processus de création de valeur ajoutée dans le sport au Maroc

Quand la pratique sportive devient objet de compétition²³, elle offre un spectacle dont l'organisation requiert un financement et dont l'exposition aux regards permet de recueillir des recettes financières. C'est ainsi que, le développement du spectacle sportif et la professionnalisation des athlètes donnent naissance à un véritable secteur économique. En principe, il est financé par les recettes au guichet, les droits de retransmission télévisée, la publicité, les sponsors et le merchandising.

Activités liées directement au sport

En principe, le processus de création de valeur ajoutée dans le secteur du sport fait intervenir directement comme principales activités 4 catégories de recettes (schéma 2) :

- **Droits médiatiques**

L'évaluation de la demande du sport ne s'exprime plus simplement par la fréquentation des stades. Depuis plusieurs décennies, le nombre d'évènements sportifs qui sont diffusés à la télévision ou à travers la radio a exponentiellement augmenté. Par conséquent, les droits de diffusion sont devenus une source de financement importante du sport professionnel.

21 - Audition du CESE de la SONARGES en janvier 2022.

22 - Avis du CESE sur la politique sportive au Maroc, 2019.

23 - « Les finances du sport et l'éthique sportive », Wladimir Andreff, 2015.

L'exemple du FC Barcelone qui est arrivé en tête du classement des équipes de football pour les droits télévisés avec environ 165 millions d'euros pour la saison 2020/2021, illustre bien l'importance de ces recettes pour les clubs. Cela reflète également le long chemin qu'a encore le sport national devant lui pour s'approcher de tels résultats. Actuellement, les droits TV pour la Botola 1 se chiffrent²⁴ à 100 millions de dirhams, soit 6 millions par club, ce qui de l'avis des professionnels reste faible. Par exemple, pour un club comme le Raja Athletic, ce montant ne représente que 6% de ses revenus.

- **Sponsoring**

Le sport offre des débouchés à de nombreuses activités économiques qui, dans une société marchande, produisent des recettes financières très rentables. Les entreprises, les banques, les sociétés commerciales et les médias, dont les recettes sont en partie dépendantes du volume et de l'attractivité des compétitions sportives données en spectacle, trouvent alors leur intérêt dans le financement du sport spectacle, de ses produits dérivés et de l'utilisation de son image (publicité, parrainage, sponsoring).

Cependant, le sponsoring est directement lié à l'impact image que peut avoir un sport, une équipe ou un athlète sur le public. Cette image doit être gérée de manière professionnelle et la relation entre le sponsor et le sponsorisé doit être contractualisée clairement pour sécuriser les investissements du sponsor. Or l'organisation du sport étant très peu professionnelle, le potentiel du sponsoring est d'autant plus faible. Parmi les types de sponsoring qui ont gagné récemment en ampleur, on retrouve le naming²⁵ qui bénéficie de plus en plus de leviers de progression. En fait, il s'avère que les personnes qui ont assisté à des spectacles dans des stades « nommés » en ressortent beaucoup moins défiantes à l'égard de cette pratique.

- **Billetterie (recettes au guichet)**

Devant le manque de données par rapport aux recettes de billetterie pour d'autres types de sport, l'exemple du football illustre bien comment le sport professionnel attire les spectateurs et par conséquent génère des recettes de guichet. Au Maroc, les recettes au guichet des équipes de la 1ère Division se sont établies²⁶ pour la saison 2019/2020 à 62 millions de dirhams, constituant ainsi autour de 10% du total du budget de ces clubs. Ce pourcentage reste bien en deçà des recettes de guichet que reçoivent des clubs dans certains pays avancés. En France, les 20 clubs de la ligue 1 ont cumulé 170 millions d'Euros soit environ 1,9 milliard de Dhs de revenus sur l'ensemble de la saison 2019-20.

En termes de modèle économique, et en l'absence d'équipes résidentes dans les grands stades au Maroc, l'organisation des matchs de football se fait notamment par l'intermédiaire de la SONARGES, qui perçoit²⁷ 15% des recettes de guichet ou un minimum de 40.000 Dhs.

- **Merchandising**

24 - Audition M. Jawad Ziyat

25 - Le naming consiste à attribuer le nom d'une marque à un stade, une compétition ou une équipe

26 - Audition de M. Talbi

27 - Audition de la SONARGES.

Le merchandising sportif renvoie à l'activité de vente de produits dérivés tels que les articles ou produits à l'image d'une organisation sportive. C'est une pratique qui a lieu notamment lors des événements, dans les boutiques de clubs ou à travers une distribution commerciale. Les recettes sont généralement liées à la performance sportive des clubs. Par conséquent, plus le club réalise des résultats positifs, plus les ventes augmentent.

Au Maroc, certains clubs sportifs professionnels ont pris conscience de la valeur de leur image et commencent à l'exploiter eux-mêmes directement à leur profit. Bien que cette pratique soit encore peu développée, l'exemple du club du Raja de Casablanca illustre l'importance que peuvent atteindre les recettes de merchandising lorsqu'elles sont bien gérées. Elles se sont établies pour le club à 32,6 millions de dirhams pour la saison 2019-2020, en hausse de 35% d'une saison à l'autre.

Activités indirectement liées au sport

En se référant à la nomenclature marocaine des activités économiques (NMA 2010) du HCP, il est à noter que le suivi du processus de création de valeur dans le secteur du sport serait possible, d'un point de vue purement statistique, notamment à travers les activités :

- Branche R-93 : « activités liées au sport », qui comprend la gestion d'installations sportives, les activités des clubs de sports, les activités de centres de culture physique et autres activités liées au sport ;
- Activité P-8551 « Enseignement de disciplines sportives et d'activités de loisirs » ;
- Activité C-3230 « Fabrication d'articles de sport », au niveau de la section « industrie manufacturière ».

Ces données ne sont toutefois pas encore disponibles au niveau du HCP. De plus, en transposant les interactions du sport avec d'autres secteurs économiques sur la nomenclature des activités au Maroc, il ressort que d'autres branches sont étroitement liées au sport, que ce soit en amont ou en aval. A titre d'illustration, la branche « Agriculture, sylviculture, chasse » serait liée au sport notamment à travers l'élevage de chevaux et les centres équestres²⁸. Par rapport à la branche « industrie manufacturière », elle peut être décomposée en plusieurs sous branches qui peuvent potentiellement contribuer davantage à faire du sport une industrie, principalement en se penchant sur les interactions avec « l'industrie alimentaire », « l'industrie textile », « l'industrie de l'habillement et des fourrures » et « l'industrie du cuir et de la chaussure ». Une liste²⁹ d'autres secteurs d'activités économiques pouvant être potentiellement inclus dans le cadre du suivi du secteur du sport au Maroc a été élaborée pour tracer le processus de création de richesse dans le sport (schéma 2).

28

29 - Agriculture, sylviculture, chasse, Industrie alimentaire, Industrie textile, Industrie de l'habillement et des fourrures, Industrie du cuir et de la chaussure, Travail du bois et fabrication d'articles en bois, Edition, imprimerie et reproduction, Industrie chimique (industrie pharmaceutique), Industrie du caoutchouc et des plastiques, Fabrication d'autres produits minéraux non métalliques, Fabrication d'autres matériels de transport, Fabrication de meubles, Industries diverse, Production et distribution d'électricité, d'eau, Construction, Commerce et réparation, Hotels et restaurants, Transports, Postes et télécommunications, Activités financières et assurances, Education, santé et action sociale, Autres services non financiers...

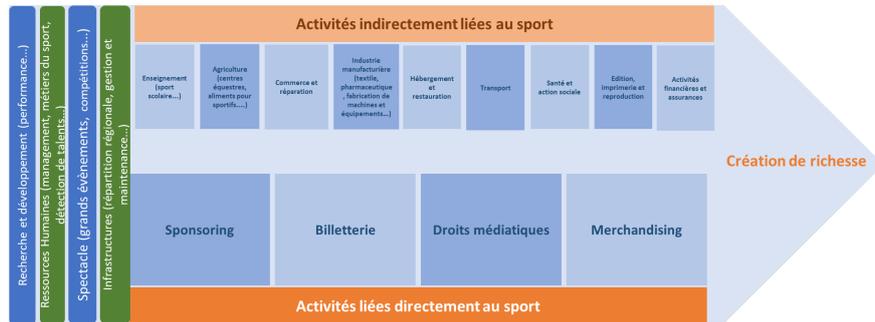


Schéma 2 : processus de création de valeur dans le secteur du sport

Il est à noter que la pérennisation des revenus issus de la professionnalisation du secteur du sport reste intrinsèquement dépendante de la qualité de l'environnement fonctionnel et organisationnel, que ce soit en termes de régulation des ligues professionnelles, que de disponibilité du capital humain spécialisé (médecins, kinésithérapeutes, techniciens d'infrastructures sportives, etc.) ou encore d'infrastructures.

Acteurs impliqués dans la chaîne de valeur au Maroc

L'écosystème du sport au Maroc implique, comme dans plusieurs pays du monde, une multitude d'acteurs publics, privés et secteurs associatifs.

Acteurs chargés d'assurer l'accès et l'organisation de la pratique sportive

- **Fédérations, ligues et clubs au Maroc**

En plus du Ministère de tutelle, des collectivités territoriales et de l'INDH, le Maroc compte³⁰ plus de 57 fédérations chargées d'assurer l'accès au sport. Il compte également autour de 5000 associations sportives, avec environ 1000 associations disposant de l'accréditation prévue par la loi et 1870 associations ayant déposé leur dossier d'accréditation.

Ces structures restent aujourd'hui peu efficaces pour attirer les pratiquants et organiser la pratique du sport comme le démontre le nombre de licenciés au Maroc. Cela laisse les sportifs amateurs et occasionnels livrés à eux-mêmes pour leurs activités et contribue à donner au secteur une image d'un secteur non structuré, peu organisé et inefficace et limite donc son développement.

L'accroissement des ressources propres des fédérations sportives passe essentiellement par la diversification de leurs revenus, ce qui se répercuterait sur les budgets des clubs en conséquence. La pénétration des intérêts financiers dans le sport-spectacle est ainsi un prérequis pour la professionnalisation du sport au Maroc. Cependant, il n'y a pas de professionnalisation sans que les clubs ne se soient transformés en sociétés structurées qui pourraient ainsi sécuriser les investisseurs potentiels. Instaurer une obligation dans ce sens, au moins pour les clubs qui disputent les championnats nationaux et internationaux, permettrait de garantir une transition vers une organisation de clubs avec plus de transparence en termes de finances, une meilleure gestion des infrastructures et des ressources humaines et une gouvernance orientée vers la commercialisation.

30 - Audition Ministère d'Éducation Nationale, du préscolaire et des sports.

Actuellement, pour le football par exemple, les grands clubs étrangers de niveau comparable (arabes et africains) affichent³¹ des budgets beaucoup plus importants (dans une proportion de 2 à 3) que ceux du Maroc tout en faisant beaucoup moins appel aux fonds et subventions publics :

En millions de dirhams*	
Al-Ahly - Egypte	345
Zamalek - Egypte	237
Mamelodi Sundowns - Afrique du Sud	216
Etoile du Sahel -Tunisie	205
Espérance de Tunis	194
WAC- Maroc	75

*chiffres approximatifs

Parmi les modalités d'efficacité dans le flux des ressources de financement pour les fédérations, il a été relevé, au niveau du rapport de la cour des comptes de 2018, le non-recouvrement de la part du FNDS concernant les recettes publicitaires. L'article 32 de la loi des finances de 1987 qui a créé le FNDS dispose que les recettes de ce dernier sont constituées de 30% des recettes brutes perçues au titre de la publicité à l'intérieur des stades, aires de jeux et enceintes sportives. Toutefois, les services du ministère n'ont jamais procédé à des diligences pour recouvrer la part du FNDS dans lesdites ressources.

Les fédérations sportives bénéficient, dans un cadre conventionnel, de subventions de l'Etat imputées sur le FNDS en vue d'assurer le développement du mouvement sportif et de mettre à niveau les différentes disciplines sportives au Maroc.

Au titre de la période 2017-2019, le montant global des subventions accordées aux fédérations sportives est estimé à 2.058,4 MDH, dont 344,11 MDH en 2017, 642,61 MDH en 2018 et 1.071,70 MDH en 2019³².

Acteurs responsables des infrastructures sportives

Lorsqu'il s'agit d'installations sportives, les données disponibles présentent une grande disparité territoriale en termes de type et de qualité de ces infrastructures. Parmi les plus classiques, nous retrouvons les stades, les salles couvertes, les courts de tennis, les piscines, etc. A celles-ci s'ajoutent les terrains de proximité, en pleine croissance, et qui sont disposés depuis quelques temps, en milieu urbain et rural, avec l'objectif de promouvoir la pratique du sport pour tous.

31 - Audition M. Talbi Abdelaziz.

32 - Rapport sur les comptes spéciaux du trésor, projet de loi de finances pour l'année 2021, p.46.

Réponses des participants sur « Ouchariko »

65,5% des participants au questionnaire ont opté pour les problèmes de sécurité dans les stades, comme raisons qui empêcheraient les Marocain(e)s à assister à davantage de spectacles sportifs. Plus de la moitié des répondants ont estimé, en plus, que le niveau de jeu sportif au Maroc est parmi les raisons qui empêcheraient les Marocains à assister aux spectacles sportifs. Il est à noter que 31% de l'ensemble des répondants estiment par ailleurs que le manque d'intérêt dans le sport est l'une des raisons qui empêcheraient les Marocains à assister au sport.

• Stades au Maroc : des modèles économiques inadéquats

A la suite des assises Nationales du Sport de 2008, et dans le cadre du renforcement des infrastructures sportives et la professionnalisation de leurs modes de gestion, la création de la Société Nationale de Réalisation et de Gestion des Stades « SONARGES » a été promulguée par le décret n°2-08-546 (4 novembre 2008). A ce jour, la société compte dans son portefeuille d'activité 5 stades de football (Marrakech, Agadir, Tanger, Rabat et Fès) et 12 terrains annexes en gazon naturel (4 Terrains à Marrakech - 3 Terrains à Agadir - 2 Terrains à Tanger - 2 Terrains à Fès).

Toutefois, devant une affluence et des revenus très limités, les stades au Maroc font face à plusieurs contraintes, dont notamment ³³ :

- Une carence réglementaire en termes d'aménagement et de gestion des infrastructures sportives : absence de loi régissant le « qui-fait-quoi » en termes de construction et d'opérationnalisation des stades et des infrastructures sportives en général.
- Une absence de plan directeur national des stades : les trois grands stades actuels ont été programmés à l'occasion de la candidature du Royaume à l'organisation de la CDM 2010, après les candidatures de 1994, 1998 et 2006.
- Une multiplicité des modes de gestion des stades et des infrastructures sportives en général : SONARGES, SEGMA, SDL, OCP, Conseils élus, etc. avec des objectifs divers et parfois divergents qui ne permettent pas d'avoir une approche qui soit cohérente et lisible par les clients de ces stades.
- Un mode de gestion et une la convention dont la durée de gestion est limitée à 10 ans : le mode de gestion choisi, à savoir la délégation de gestion, et la durée limitée à 10 ans ne militent pas pour la mise en place de partenariats publics privés (PPP) pour la valorisation des alentours des stades, et encore moins pour la levée des capitaux pour contracter des emprunts et financer des projets de développement à long terme.
- Un assainissement du foncier des stades gérés par la SONARGES : la situation actuelle du foncier des stades n'est pas totalement assainie par le Département de tutelle qui en détient la propriété (stades).
- Des travaux de gros entretiens des stades qui sont à la charge de l'Etat : après plus de 10 ans d'activité, ces infrastructures nécessitent des grandes opérations d'entretien et de mise à niveau de plusieurs lots techniques, mobilisant de gros investissements afin d'assurer la conformité

³³ - Audition du Directeur de la SONARGES ;

de nos installations aux normes nationales et internationales (CAF, FIFA) pour l'organisation d'événements d'envergure. Plus de 300 MDH sont nécessaires pour ces travaux de rénovation.

- Des difficultés de recouvrement des créances en souffrance : les comptes de la SONARGES affichent un reste à recouvrer global de l'ordre de 41MDH.

Il est à noter également que l'organisation des stades ne permet pas d'organiser une billetterie différenciée (pas de numérotation des places par exemple) ce qui entraîne un nivellement par le bas avec des prix d'entrée faibles et donc l'impossibilité de promouvoir une mixité sociale (genre, revenu, etc.) lors des spectacles sportifs.

Réponses des participants sur « Ouchariko »

La moitié des répondants affirment n'être pas du tout satisfaite par rapport à l'accès aux terrains de proximité, tandis que seuls 9% témoignent en être satisfaits.

En termes de bonnes pratiques à l'international, il semblerait que certaines études³⁴ ayant évalué des programmes de rénovation/construction de stades, préconisent de plus en plus d'étudier la question du dimensionnement de l'équipement au regard des besoins réels et récurrents du territoire d'implantation. Dans le même sens, des exemples de répartition des coûts montrent que pour l'Allemagne, les coûts³⁵ de financement des stades de la Coupe du monde de la FIFA 2006 ont été financés en grande partie par des investisseurs privés (412 millions d'euros par les exploitants des stades et 440 millions par le financement par emprunt).

- **Terrains de proximité : un déploiement sans modèle efficace de gestion**

Le sport occupe³⁶ une place plus ou moins importante pour les collectivités territoriales selon leur perception propre du secteur et les capacités matérielles dont elles disposent, si bien que l'on constate que certaines villes portent un grand intérêt au sport en adoptant l'approche partenariale comme mécanisme de mobilisation de ressources financières et d'expertise, tandis que d'autres témoignent d'une incapacité plus ou moins grande à suivre l'évolution du mouvement sportif.

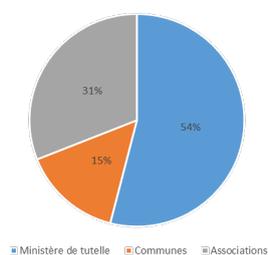
L'Initiative nationale pour le développement humain (INDH) constitue l'un des mécanismes qui ont stimulé la mise en œuvre d'un groupe de projets sportifs à travers le support qu'elle a apporté aux communes, qui a permis le déploiement de salles couvertes, de terrains de proximité, de piscines et de divers espaces sportifs, tant en milieu urbain qu'en milieu rural.

34 - « The Effectiveness of Stadiums Public Funding: The French Model Failure », Jeremy Moulard, Nadine Dermit-Richard et Christophe Durand, 2019

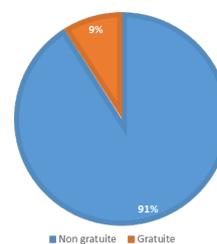
35 - « Financing of sport facilities in Germany », Christoph Breuer, Kristin Hallmann et Pamela Wicker, 2011

36 - Audition de la DGCT

Graphique 1 : gestion des terrains de proximité



Graphique 2 : Prestation des terrains de proximité



Source : Audition INDH

Toutefois, ce type d'infrastructures fait face à plusieurs défis dont :

- L'ambiguïté du cadre institutionnel et financier des équipements sportifs mis en place dans le cadre de l'Initiative Nationale pour le Développement Humain ;
- L'absence de soutien permanent pour assurer la pérennité et la continuité des services spatiaux sportifs (coûts de fonctionnement, développement et maintenance des équipements) ;
- La non-gratuité de la plupart des espaces sportifs ;
- La qualité des services fournis très variable ;
- Les modes de gestion des stades et espaces sportifs très différents d'une structure à l'autre et sans cahiers des charges clairs ;
- La multiplicité des acteurs et des intervenants constitue un obstacle à la bonne gestion de ces installations, notamment en ce qui concerne les aspects administratifs, financiers et techniques.

Acteurs responsables des paris et jeux

La Marocaine des Jeux et des Sports (MDJS) est, depuis 1962, le principal acteur responsable de la loterie et de l'organisation et l'exploitation sur tout le Maroc, des paris portant sur toutes les compétitions sportives y compris celles virtuelles.

Ce secteur qui peut conduire à toutes les dérives et les usages illicites tels que le blanchiment d'argent se trouve être fortement réglementé au Maroc et dépendant largement de l'Etat. Cela permet ainsi de contrôler les flux monétaires et de combattre le jeu illégal. Cela permet également de mettre en place un système de jeux responsable qui protège au mieux les populations et évite autant que faire se peut les conduites addictives³⁷.

37 - Avis CESE « Faire face aux conduites addictives : état des lieux & recommandations », Décembre 2021.

Les objectifs de la politique de jeu responsable de la MDJS sont construits autour de cinq axes :

- La prévention du jeu excessif et protection des mineurs
- Le développement de jeux responsables tout en minimisant le risque de dépendance
- Le développement de campagnes de communication non agressives, transparentes et assumées
- Le soutien des structures en charge des joueurs en difficulté
- Le soutien des recherches et études permettant la compréhension des impacts de l'activité de jeu

La MDJS assure le financement et le soutien du sport national à travers le versement de l'intégralité de ses résultats au Fonds National du Développement du Sport (FNDS) et subventionne ainsi les actions des fédérations et les infrastructures sportives. Elle a pour principale mission la veille au contrôle et à l'encadrement de la demande et de la consommation des jeux à l'échelle nationale. C'est un grand sponsor du sport national à travers le mécénat, la promotion d'athlètes, les campagnes de sensibilisation, etc.

Au niveau de la partie commerciale, la Marocaine des Jeux dispose d'un réseau comptant plus de 1300 détaillants qui distribuent les différents produits (TOTO FOOT par exemple) sur l'ensemble du territoire. La société a développé plusieurs applications mobiles permettant de suivre instantanément tous les résultats, les paris, les informations et les statistiques du sport.

Acteurs médias

Le positionnement du sport est stratégique pour les médias nationaux. La Société Nationale de radiodiffusion et de télévision (SNRT) est détentrice des droits exclusifs de retransmission des matchs de football de première et deuxième division et de la coupe du Trône. A ce titre, et selon le rapport d'activité de la SNRT (2020), il ressort que, pour l'année 2019, le montant de ces droits était de 14,9 millions de dirhams (HT), montant estimé par les clubs comme étant largement insuffisant et distribué de manière uniforme sans tenir compte de leurs performances (et donc de l'attractivité des matchs auxquels ils participent). Les achats des droits sportifs en dehors de ces compétitions ont par ailleurs atteint un montant beaucoup plus important de 116,6 millions de dirhams.

En termes de couverture, la chaîne sportive Arryadia, a attiré 4,7 millions de téléspectateurs qui l'ont regardé au moins une fois en 2019. Avec la crise Covid, la chaîne thématique de la SNRT a enregistré une baisse en raison de l'absence de la diffusion de compétition sportive continentale et/ou mondiale (Coupe du Monde et CHAN). Elle a pu rattraper une partie de cette baisse grâce au chiffre d'affaires enregistré sur le digital qui s'est établi à 1.6 M MAD et qui provient respectivement de l'Application Botola, de la page Facebook Arryadia et des capsules digitales. Quant au chiffre d'affaires de Arryadia (HT), il est à noter qu'il s'est établi³⁸ à 9,3 millions en 2019, soit 6,6% par rapport au total CA HT de la SNRT.

38 - Rapport d'activité de la SNRT 2020.

Plusieurs déterminants caractérisent les acteurs œuvrant dans le domaine du spectacle sportif notamment :

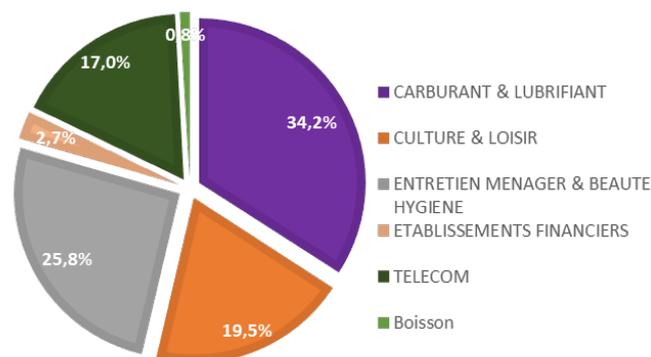
- Le business model des médias sportifs au Maroc est basé essentiellement sur la publicité, avec d'autres pistes de monétisation comme la production de contenu ou un système d'abonnements qui sont peu développés ;
- Le marché de la publicité sur les plateformes numériques est un quasi-monopole des entreprises internationales (GAFAs) ;
- La presse sportive nationale a évolué en termes de création de contenu (journaux en papiers, télé-spécialisées, radios, etc.), la quantité étant toutefois insuffisante pour combler le besoin actuel dans le secteur ;
- Le peu de références dans la presse sportive au Maroc, à l'exception de quelques expériences pionnières dans le domaine de la presse écrite et audiovisuelle ...

Acteurs responsables des équipements sportifs, relevant du secteur marchand (fabrication d'articles de sport, distribution, etc.)

La retransmission télévisée d'un spectacle sportif attire les annonceurs (sponsors, équipementiers, distributeurs, etc.) qui désirent être présents sur les maillots des sportifs, sur les écrans publicitaires de la télévision ou sur les panneaux publicitaires au niveau des stades. Ces marques peuvent être distinguées en marques générales, sous formes uniquement de sponsors, mais également en marques directement liées au sport à travers l'offre d'équipements, d'articles ou de services...

L'analyse des annonceurs³⁹ des émissions sportives, Botola, et matchs amicaux, montre que la catégorie « Carburant et lubrifiant » représente plus d'un tiers (34,2%) de la part des annonces destinées au sport au Maroc, représentée par des sociétés telles que Afriquia Gaz, AKWA GROUPE, OILIBYA.... D'autres catégories d'annonceurs affichent des pourcentages élevés par rapport aux annonces dans les thématiques sportives, avec respectivement des parts de 26% pour les sociétés d'entretien ménager, beauté et hygiène, et de 19,5% pour les sociétés relevant de la catégorie culture et loisir.

Graphique 3 : Annonceurs dans le sport par catégorie



39 - Rapport d'activité de la SNRT 2020

Source : Rapport d'activité de la SNRT 2020

Par rapport aux marques impliquées directement dans le sponsoring du sport, telles que les distributeurs d'articles de sport et équipementiers sportifs, il est à noter que plusieurs souffrent de problèmes liés particulièrement aux taux d'importation et à l'informel. En effet, il a été signalé lors de l'audition des distributeurs, que l'implémentation de points de vente rentables nécessite de disposer de gros investissements pour l'infrastructure.

Ce type de distributeurs fait face globalement à des problèmes tels que :

- Une partie importante de l'informel caractérise le secteur du sport avec un écart de 30% à 40% entre le prix d'un article formel et informel ;
- A travers la contrefaçon, le marché reste inondé par des articles de qualité exceptionnelle et à des prix imbattables (certains produits valant 1000dhs vendus entre 200 et 300 Dhs) ;
- Les distributeurs sont peu approchés par les clubs pour des partenariats et pour permettre aux athlètes de pratiquer leurs disciplines avec des équipements de qualité ;
- Les problèmes de non-respect de la marque, les fédérations et associations n'étant pas bien structurées et ne respectant pas les conditions contractuelles qui les lient aux marques ;
- Le contrat de sponsoring est généralement exclusif et proposé par la marque elle-même, avec plusieurs clauses assez contraignantes ;
- La structure des investissements dans ce secteur se limite aux affaires familiales et limite les possibilités d'expansion.

Acteurs facilitant la pratique sportive

Par rapport aux métiers du sport, le paramédical constitue un volet primordial pour le développement du secteur du sport. A titre d'illustration, la kinésithérapie, entre autres, fait partie des spécialités les plus importantes dans la mesure où elle s'appuie sur la rééducation fonctionnelle du corps et permet l'accompagnement des sportifs dans leur santé physique et mentale, pour éviter au mieux les blessures et leurs conséquences qui handicapent les athlètes et peuvent aller jusqu'à mettre un terme à leur carrière.

Au Maroc, le secteur du paramédical se caractérise par un manque de formation spécifique pour plusieurs spécialisations, dont les kinésithérapeutes du sport. A noter que l'asynergie entre les médecins et kinésithérapeutes complique l'exercice de ce type de métiers, particulièrement avec l'absence de manuels de procédures adéquats et le manque de réglementation spécifique.

De même, la médecine du sport reste une spécialité peu développée, que ce soit pour les athlètes professionnels ou pour les citoyens qui s'adonnent à la pratique du sport. Le suivi des lésions et des problèmes physiologiques liés aux activités physiques est indispensable pour que les sportifs puissent pratiquer sans séquelles notables.

Réponses des participants sur « Ouchariko »

54% des répondants estiment que la détection des talents devrait être faite à partir de l'école et 20% au niveau des terrains de proximité. En revanche, seuls 10% des répondants croient que la détection des talents pourrait se faire au niveau des clubs et beaucoup moins (3%) au niveau des universités.

4. L'Éducation physique et le sport scolaire et la difficulté de détecter les talents dès le bas âge

Au Maroc, l'éducation Physique et Sportive (EPS)⁴⁰ est une matière d'enseignement obligatoire pour tous les élèves des cycles d'enseignement. Elle vise le développement et l'entretien du corps de l'apprenant(e), ainsi que l'appropriation de certains savoirs (savoir, savoir-être, savoir-devenir, etc.) qu'offrent les activités de cette discipline. Son objectif spécifique est le développement des conduites motrices des élèves.

Les activités physiques sportives et artistiques constituent les moyens utilisés pour atteindre des objectifs recherchés avec un volume horaire hebdomadaire d'une heure au cycle primaire, de 2 heures au cycle secondaire. La programmation annuelle des séances d'EPS est répartie sous forme de cycle d'apprentissage d'une APSA à raison de 10 à 12 séances/ cycle. L'enseignement de l'EPS et l'animation des séances du sport scolaire des élèves du cycle de l'enseignement secondaire sont assurés par 9000 enseignants (es).

Cependant, l'EPS est souvent le parent pauvre dans les établissements scolaires qui manquent à la fois d'infrastructures et d'enseignants de cette discipline. Cela limite donc d'une part l'impact du sport dans l'éducation des élèves et des bienfaits que cela pourrait leur apporter et, d'autre part, la possibilité de détection des talents qui pourraient être les champions de demain.

Le sport scolaire est considéré comme le prolongement des pratiques de l'EPS. Il permet à l'élève de se mesurer aux autres dans les compétitions locales, régionales, nationales et internationales et de s'entraîner davantage dans l'activité sportive de son choix. L'EPS constitue le pilier essentiel sur lequel repose le sport scolaire. C'est à partir des séances d'EPS qu'on peut découvrir les futurs talents sportifs. Le sport scolaire assure l'encadrement du sport de masse visant la participation d'un grand nombre d'élèves des établissements et l'encadrement aussi du sport d'élite ayant pour objectif l'atteinte d'une meilleure performance en sport individuel ou collectif.

A noter que les entités administratives de la gestion de l'EPS et du sport scolaire sont différentes, néanmoins, les deux contribuent à l'évolution de la culture physique, sportive et artistique.

Le sport scolaire est également géré par deux institutions centralisées. L'une est de caractère administratif : la direction de la promotion du sport scolaire et de l'organisation des compétitions (DPSS), représentant le ministère de l'éducation nationale et l'autre est de caractère associatif : la fédération royale marocaine du sport scolaire (FRMSS). Pour permettre aux sportifs talentueux de vivre le goût de la compétition et de s'entraîner pour améliorer leur performance dans un cadre fédéral, la Fédération Royale Marocaine du Sport Scolaire (FRMSS), joue ce rôle en permettant aux établissements de créer leur association. Ce qui est censé permettre aux jeunes sportifs scolarisés de participer aux programmes des compétitions locales, régionales, inter-régionales,

40 - Audition du Ministère d'éducation nationale, du préscolaire et des sports

nationales et internationales. Ceux-ci arrivent d'ailleurs à des positions fort honorables dans les compétitions internationales mais le développement potentiel de leur carrière sportive est souvent arrêté du fait du manque de cursus sportif spécifique et de l'approche des parents qui est souvent de favoriser les études « traditionnelles » à une hypothétique carrière sportive.

L'arrivée d'un cursus sport-études dans certains établissements serait de nature à favoriser le développement de carrières sportives chez les élèves talentueux en leur aménageant un programme spécifique et un emploi du temps qui leur permet un entraînement régulier. L'offre demeure toutefois encore très faible et un certain nombre de limitations sont à déplorer comme une coordination peu efficace avec les fédérations sportives ou encore la problématique de la restauration qui, si elle doit correspondre aux besoins des sportifs, reste au-delà des budgets des cantines scolaires.

5. Des carrières du sport peu attractives

Au Maroc, certaines études⁴¹ estiment que le nombre d'emplois dans le sport se situe à 240.000, ce qui semble surévalué vu le poids du secteur dans l'économie. Néanmoins, ce chiffre ressort en deçà du potentiel du sport en termes de création d'emplois au niveau de pays tels que la France, où une étude estime le nombre⁴² d'emplois issus de l'industrie du sport à 448.000 ou au Royaume Uni avec un nombre d'emplois de 424.600.

En termes de licenciés, le Maroc compte environ 337.400 en 2016, soit autour de 1% de la population. Ce chiffre semble toutefois dérisoire lorsqu'il est comparé à d'autres pays. En Turquie, par exemple, le nombre de licenciés en Turquie est estimé à 3,2 millions en 2014⁴³, représentant autour de 4,1% de la population turque. En France, le nombre total de licenciés a atteint en 2020 15 776 123⁴⁴, soit autour de 23,5% de la population française. Les femmes représentent 39% du total des licenciés en France.

- **Des contrats d'emplois régis par les règles des fédérations sportives⁴⁵**

En principe, le sport possède une spécificité qui lui confère un espace juridique dans les limites du droit civil et du droit du travail. Dans les milieux sportifs, le terme « liberté d'association » est souvent compris comme le droit des associations sportives d'organiser des activités sportives indépendamment de toute ingérence gouvernementale. De nombreuses questions liées aux athlètes, allant des contrats aux règles des compétitions sportives, sont régies par les règles des fédérations sportives qui sont souvent perçues comme opérant séparément du droit du travail et des autres lois nationales en vertu du concept de ce que l'on appelle « l'exception sportive ». Ces pratiques n'encouragent pas les jeunes à aborder avec confiance une carrière sportive qui ne leur propose aucune visibilité.

41 - Etude AFD et Présentation CSMD, « le sport que nous voulons » ; Abdelkader BOURHIM - Expert en stratégie de développement des clubs et des organisations sportives.

42 - Selon le groupe français BPCE.

43 - Dernières données disponibles au niveau du site de l'office statistique du pays

44 - Institut national de la jeunesse et de l'éducation populaire, France

45 - « Decent work in the world of sport », OIT, 2020

En Europe par exemple, la tendance est inverse avec un certain nombre de décisions de la Cour européenne qui ont appliqué le droit européen aux règles sportives, en vertu du principe selon lequel le sport est également une activité économique dans laquelle les athlètes sont des acteurs économiques.

- **Absence de programmes nationaux d'aide à la carrière sportive**

Les possibilités d'emploi après une carrière sportive et la retraite des athlètes constituent⁴⁶ une préoccupation croissante au niveau de plusieurs pays. Il est souvent conseillé aux athlètes de se préparer à l'avance à la fin de leur carrière sportive, étant donné que la retraite volontaire facilite grandement la transition hors du sport professionnel. C'est pourquoi les athlètes qui prennent leur retraite et qui mènent une double carrière sont souvent avantagés, puisqu'ils développent progressivement une base de compétences et un réseau professionnel.

Au niveau international⁴⁷, les programmes d'aide à la carrière, souvent initiés par des comités olympiques ou des gouvernements nationaux, offrent un soutien sous la forme d'une identification de nouveaux parcours professionnels et d'opportunités de formation et de perfectionnement. Une fois retraités, l'employabilité des athlètes varie d'un pays à l'autre. Si tous les athlètes ne bénéficient pas d'un enseignement supérieur, les athlètes d'élite des collèges aux États-Unis ont des taux d'emploi similaires à ceux de leurs pairs non sportifs. Des taux d'emploi également élevés ont été signalés par la Fédération des joueurs professionnels au Royaume-Uni : plus de 80% des personnes interrogées en 2018 avaient un emploi, travaillaient à leur compte ou avaient pris leur retraite après une seconde carrière. Les athlètes sont généralement considérés comme ayant acquis des compétences solides transférables au cours de leur carrière sportive, telles que le leadership et le travail d'équipe, ce qui a conduit, dans plusieurs pays, à l'émergence de services et de programmes de carrière dirigés par des athlètes.

Au Maroc, des efforts ont été faits par la Fondation Mohammed VI des champions sportifs pour soutenir les champions sportifs Marocains dans leur réinsertion professionnelle et les accompagner pour affronter certaines difficultés liées au logement, à la couverture médicale ainsi qu'aux frais de scolarisation de leurs enfants. L'absence de programmes d'accompagnement professionnel et d'aide à la carrière sportive et à la transition en fin de carrière pourraient avoir des conséquences critiques sur la situation sociale des athlètes.

- **Favoriser la relation avec les athlètes marocains exerçant à l'étranger**

Certains athlètes marocains exercent à l'étranger avec parfois des carrières florissantes. La plupart de ces athlètes participent sous le drapeau national aux compétitions olympiques et autres championnats du monde. Toutefois, il n'existe pas d'autre mécanisme spécifique pour les inciter à partager leur expérience avec les sportifs exerçant au pays ni pour les amener à investir dans le secteur du sport national. Leur apport pourrait avoir un impact réel aussi bien en termes d'image qu'économique.

46 - « Decent work in the world of sport », OIT, 2020

47 - « Decent work in the world of sport », OIT, 2020

6. Des spectacles sportifs aux impacts sous valorisés

La volonté d'accueillir des grands événements sportifs internationaux (GESI) trouve en principe pour origine les éventuelles importantes opportunités de marché pour l'ensemble des parties prenantes. Toutefois, les retours sur investissement ne sont généralement pas évalués. D'où l'intérêt de procéder à des études préalables pour quantifier les impacts économiques attendus de tels événements. Il devient primordial que l'organisation de tout spectacle sportif ou compétition au Maroc, qu'elle soit régionale, nationale ou internationale, prenne en compte ce caractère économique, pour en évaluer le coût financier et l'éventuel retour sur investissement. La décision finale d'organisation sera ainsi éclairée en amont et permettra de prévoir soit le bénéfice financier attendu, soit les éventuelles subventions nécessaires pour couvrir les dépenses.

L'exemple ci-dessous, illustre⁴⁸ les éventuels impacts d'une compétition internationale au Maroc en termes de visibilité :

- 10 millions de vues sur FIFA.com du 10 au 20 décembre 2014
- 7 équipes en compétition
- 2 stades (Rabat et Marrakech)
- 228.021 spectateurs sur 8 matchs (remplissage des stades : indicateur clé)
- 190 pays desservis par la TV
- 7.499 accréditations

Au cours de la période⁴⁹ 2008-2018, 23 grands événements sportifs ont été organisés au Maroc dont 16 à l'échelle continentale (Afrique) et 7 à l'échelle mondiale. Des compétitions annuelles phares s'y ajoutent également, à savoir notamment :

- Trophée Hassan II de golf
- Grand prix Hassan II de tennis
- Circuit international Morocco Royal Tour
- Marathon de Marrakech et des Sables

7. Un contexte régional sous exploité

Lorsqu'il s'agit de comparer la répartition des licenciés par type de sport au Maroc, avec le développement des infrastructures sportives et la stratégie actuelle du sport scolaire, un gap ressort clairement entre le budget dédié aux infrastructures (grands stades et terrains de proximité) et l'orientation de la population marocaine envers certains sports en particulier.

Le développement d'une stratégie qui prenne en compte les spécificités de chaque région du Maroc (climat, traditions, physionomie et préférences de la population) pour ensuite les traduire

48 - Audition M. Talbi Abdelaziz

49 - Audition M. Talbi Abdelaziz

en plans d'actions ciblant la valorisation de certains types de sport, avec des objectifs concrets en termes de centres de formation mais également en termes d'infrastructures apparaît alors comme nécessaire.

L'exemple de l'Anguilla illustre également comment le ciblage de certains types de sport qui ont des liens avec la culture permet de performer davantage. La navigation maritime et la construction de bateaux font partie intégrante de l'économie et du mode de vie culturel d'Anguilla. L'île a une riche histoire de voile et de course, si bien qu'aujourd'hui, elle accueille plusieurs courses ou régates annuelles, qui remontent à l'époque où l'on naviguait au large de l'île à la recherche de travail, de poisson et d'opportunités économiques. En fait, le sport national de l'île est devenu la course de bateaux, les principales courses ayant lieu pendant les jours fériés et étant très suivies par la plupart des habitants de l'île et des vacanciers.

Au Maroc, les sports équestres, par exemple, détiennent un vrai potentiel compte tenu de la culture des populations de certaines régions du Maroc « Tbourida », particulièrement en milieu rural. Néanmoins, ce potentiel doit être accompagné de programmes concrets d'organisation de championnats et de formation de champions et de championnes, qui puissent attirer davantage de pratiquants et de spectateurs.

Le Maroc a misé sur des compétitions qui attirent de grandes stars du monde sportif notamment le Trophée Hassan II de golf qui se tient sur les parcours du Royal Golf Dar Salam à Rabat, le Grand Prix Hassan II pour le tennis et le circuit international Morocco Royal Tour de saut d'obstacles. Au niveau régional, le kitesurf attire de nombreux sportifs internationaux à Dakhla, qui s'est imposée comme l'une des meilleures destinations sportives grâce à son climat venteux qui en fait une destination de choix pour les sports de voile. Cela a permis d'y organiser plusieurs événements sportifs mondiaux.

Réponses des participants sur « Ouchariko »

L'athlétisme ressort à 64% comme l'un des sports que les politiques publiques devraient cibler, selon les répondants au questionnaire, suivi par le football à hauteur de 60% et par le basketball à 43%. En revanche, seuls 21% et 8% des répondants considèrent que les sports équestres et le golf respectivement sont des sports à cibler par les politiques publiques

8. Une absence d'un cadre de suivi pour l'évaluation du poids économique du sport

En dépit du manque de données concrètes sur le poids économique du sport au Maroc, son potentiel a été confirmé par quelques études⁵⁰ qui se sont penchées sur les dépenses publiques dans le domaine du sport ou les aspects économiques de la filière sport. Néanmoins, l'absence d'analyses sur les comptes nationaux empêche encore l'évaluation de la contribution du sport au sens large à la création de la richesse au Maroc. En fait, le sport est perçu⁵¹ comme une activité à fonds perdus et sans obligation de retour sur investissement, dans la mesure où sa contribution au PIB n'est encore ni lisible ni mesurée au Maroc.

50 - Etude de l'AFD.

51 - Audition de M. Talbi Abdelaziz

Par conséquent, en l'absence d'un cadre de suivi et d'évaluation du poids économique que peut représenter le secteur du sport au Maroc, une confusion ressort souvent par rapport à la communication entre contribution du secteur (en termes de valeur ajoutée) au PIB et dépenses publiques du sport dans le budget général de l'Etat. A noter que la dépense sportive se répartit en général entre celle des ménages (biens et services liés au sport), celle des administrations publiques (Etat et collectivités territoriales) et celle des entreprises.

Encadré 4 : poids du secteur du sport au Maroc (proxy)

Dans l'objectif d'approcher relativement la contribution du secteur du sport au Maroc, une estimation a été effectuée par le CESE en utilisant les données disponibles. Celle-ci, laisse conclure que le poids des dépenses sportives dans le PIB s'est situé autour de 0,5% en 2020. L'estimation a été élaborée, en tenant compte d'une « approche dépenses », intégrant notamment :

Dépenses de l'Etat dans le sport (particulièrement celles du ministère de tutelle et des SEGMA liées au Sport...)

Dépenses des ménages dans le sport (consommation finale des ménages pondérée par les composantes liées au sport dans l'indice des prix à la consommation (IPC)) ;

Solde extérieur (exportations-importations), lié aux échanges d'articles de sport.

Il se trouve, en effet, que le proxy du poids du secteur du sport est cohérent avec celui du continent, estimé par une autre étude¹ également à 0,5%. Il est cependant loin des contributions de pays tels que l'Espagne à 3,3% ou l'Egypte à 1,6%.

1 : « Ecosystème du sport en Afrique : de potentiel à levier de développement », déc. 2020, Mazars et ASCI.

III. Ce que recommande le CESE

En 2018, le CESE avait mené une étude sur la politique sportive à la demande de la Chambre des Conseillers dans le cadre de la saisine n°26/2019 et nombre de ses recommandations sont en relation directe avec l'économie du sport (Annexe 2). Force est de constater que, après 3 ans, ces recommandations sont toujours pertinentes et d'actualité, ce qui constitue en fait une base importante pour les leviers que le CESE propose dans le présent avis. La première recommandation clé dont dépend largement l'évolution du sport au Maroc est la transformation de toute stratégie nationale du sport en une politique publique opérationnelle inscrite dans une loi-cadre.

Le sport au Maroc, dans sa perception et sa pratique, reste très largement considéré comme un loisir facultatif qui n'a pas à être particulièrement organisé. Or tout au long des travaux du CESE sur l'économie du sport, et pour une grande part des acteurs auditionnés, il est apparu que le cœur de l'économie du sport est totalement dépendant de l'organisation, de la structuration et de la professionnalisation du secteur.

La valeur économique du sport nécessite des plans d'actions pour pérenniser les recettes générées dans ce secteur, à travers notamment l'instauration d'un cadre organisationnel adapté que ce soit en termes de régulation ou de disponibilité d'infrastructures et de ressources humaines spécialisées. Dans ce sens, la mise en place d'un cadre de suivi et d'évaluation se trouve être primordiale pour faire évoluer la perception du sport, comme secteur à caractère social, à un secteur économiquement viable et équitable. L'industrie du sport a donc besoin d'un environnement organisé avec des règles claires pour permettre la réalisation d'investissements. Une part importante des investissements en infrastructures majeures (stades, salles omnisport, etc...) ne peut être rentabilisée que par le sport-spectacle et donc par des sportifs professionnels et des organisations structurées.

Au terme de l'état des lieux effectué pour l'économie du sport au Maroc, le CESE ambitionne de relever substantiellement la part du secteur du sport dans le PIB, estimée selon les données disponibles, à 0,5% en 2020. Cette ambition nécessite de procéder à des transformations économiques et sociales structurelles qui ont été, grâce au diagnostic effectué, regroupées au niveau de trois axes majeurs : le changement de perception des Marocains envers le sport, l'environnement fonctionnel nécessaire qui permettra aux acteurs d'agir dans des conditions plus favorables et enfin la structuration de l'activité sportive et la professionnalisation du secteur. L'opérationnalisation effective de ces recommandations permettra à terme de faire converger la vision d'un secteur associatif où le sport est facilité pour tous et celle d'un secteur économique porté par des investissements privés et capable de créer de la richesse et des emplois pérennes.

Axe 1 : Changer la perception des Marocains envers le sport

1. **Communiquer sur le sport et son intérêt**, non seulement par rapport aux bienfaits sur la santé, mais également comme un écosystème de créativité autonome et indépendant ainsi qu'un secteur professionnel qui ouvre des perspectives d'investissement et de carrières aux jeunes.

2. **Détecter les talents dès le bas âge.** Pour ce faire, il faudrait :

Donner la priorité au développement du sport scolaire et universitaire ;

Renforcer les programmes de compétitions scolaires et universitaires et reconcentrer les championnats des jeunes au sein des lycées ;

Octroyer des bourses aux élèves qui choisissent de pratiquer le sport à l'université et qui sont capables de performances notables ;

Impulser une véritable dynamique sportive scolaire territoriale structurée, en généralisant la création effective d'associations sportives actives au sein des écoles, centres de formation professionnelle et universités (tel que cela est prévu par la loi 30-09).

3. **Concevoir une stratégie de formation et d'accompagnement pour les métiers du sport,** impliquant toutes les parties prenantes (fédérations, clubs, collectivités territoriales, OFPPT, ANAPEC, etc.) ;

4. **Développer l'intérêt des femmes pour le sport et en leur ouvrant les possibilités de participation effective.** Pour ce faire, il convient de :

Promouvoir l'image de la femme marocaine dans le sport, en mettant en avant plus de championnes marocaines dans différentes disciplines sportives ;

Développer de nouvelles offres pour des activités annexes au sport dans les stades (animations, yoga, événements professionnels, etc.) ;

Imposer un quota pour la participation des filles au niveau des compétitions organisées par le sport scolaire ;

Promouvoir le sport des jeunes femmes, en soutenant les centres de formation dans les clubs sportifs ;

Développer des championnats nationaux et régionaux féminins ;

Assurer aux filles un accès au sport équivalent à celui des garçons en dépassant les contraintes culturelles et sociales ;

Assurer un accès équitable des femmes aux postes de responsabilités au sein des institutions sportives, en appliquant des quotas représentatifs, dans la perspective de la parité.

5. **Concevoir un référentiel, impliquant toutes les parties prenantes, afin de protéger les athlètes, particulièrement les femmes, contre le harcèlement dans le sport.** Ce référentiel aura pour objectif de vulgariser et combattre les idées reçues sur le harcèlement dans ce secteur, ainsi que de ressortir avec des directives sur les exigences minimales des politiques de protection des athlètes.

Axe 2 : Instauration d'un cadre organisationnel adapté

1. **Améliorer le cadre juridique et réglementaire,** avec en particulier une refonte de la loi 30-09 relative à l'éducation physique et aux sports ce qui nécessitera d'identifier, en concertation avec les acteurs concernés, tous les facteurs qui bloquent actuellement la mise en œuvre, ou posent problème en termes de faisabilité ;

2. **Faire des collectivités territoriales les principaux acteurs de la promotion du sport**, amenés à décliner les principaux axes de la stratégie nationale dans les plans (Programme de Développement Régional (PDR), Programme de Développement Provincial/Préfectoral (PDPP) Plan d'action Communal (PAC)) ainsi qu'au niveau des Schéma Directeur d'aménagement Urbain (SDAU) Plan de Déplacement Urbain (PDU). Cela passera également par la redéfinition de leurs rôles dans le sport : clarification des compétences propres et partagées au niveau des lois organiques relatives aux collectivités territoriales ;
3. **Conditionner le développement des infrastructures, à travers :**
 - a. Le lancement d'un plan directeur national des infrastructures sportives, avec des objectifs économiques et sociaux clairs et réalisables ;
 - b. L'élaboration, selon une approche participative, des cartographies régionales des infrastructures et installations sportives (existantes et à venir) selon leur typologie ;
 - c. Le conditionnement de toute contribution financière publique à la réalisation d'une infrastructure sportive, à l'élaboration d'études préalables définissant les objectifs de cette infrastructure, justifiant son dimensionnement, cernant ses coûts de construction, d'exploitation et de maintenance et précisant son mode de gestion. Ceci concerne, en particulier, tout nouveau grand stade compte tenu du retour d'expérience des 5 grands stades gérés par la SONARGES et dont l'exploitation génèrent des déficits importants dus à leur très faible utilisation.
 - d. La fixation des objectifs régionaux imposants à atteindre en termes d'infrastructures en adéquation avec les objectifs de développement socioéconomiques arrêtés dans les PDR, tenant compte des différentes dimensions de la pratique sportive (sport de masse, sport scolaire et universitaire, sport de haut niveau, du handisport, de la pratique sportive féminine, de l'activité physique des personnes âgées) ;
 - e. La prévision des espaces, pour terrains de quartiers, dans les plans d'aménagements des communes, tout en les inscrivant dans les cahiers de charge établis par les communes pour les promoteurs immobiliers ;
 - f. Le développement de partenariats entre écoles publiques et privées pour la mutualisation des infrastructures sportives dans le cadre d'une collaboration gagnant-gagnant.
4. Devant les dysfonctionnements relevés au niveau de la gestion des terrains de proximité, veiller à la mise en place, dépendamment du type de propriété de ces terrains, de modèles de gestion faisant appel à des contrats types PPP ou à la gestion déléguée. Les cahiers de charges devront inclure des indicateurs clairs et des clauses de renégociation au cas où l'ampleur des bénéfices devienne incompatible avec ce type d'activité.
5. **Réaliser une cartographie de l'offre de formation existante dans les métiers du sport au Maroc**, en vue d'identifier les besoins et gaps par métier, de capitaliser sur les efforts individualisés des instituts existants et les faire converger ;

6. **Instaurer l'obligation de disposer d'informations sur les impacts économiques préalablement à l'organisation de tout évènement sportif**, à travers le lancement d'études quantitatives en vue de différencier entre les événements à vocation sociale (subventionnés) et ceux à finalité économique (retour sur investissement) ;
7. **Développer un système d'information territorial et national en concertation avec l'ensemble des acteurs concernés.** L'objectif étant de :
 - a. Mettre au point un compte satellite pour le secteur du sport ;
 - b. Publier toute statistique relative aux activités économiques liées au sport (dépenses sportives, emploi, profil des pratiquants), à travers l'adaptation de la nomenclature des secteurs d'activité et des produits y afférents ainsi que l'institutionnalisation d'enquêtes nationales ciblant ce type de données ;
 - c. Faire une cartographie des différentes disciplines sportives sur lesquelles notre pays peut miser en termes d'investissements selon ses spécificités ;
 - d. Instaurer un cadre de suivi et d'évaluation en vue d'améliorer la planification et l'élaboration des politiques dans le domaine du sport.
8. **Encourager le tourisme sportif**
 - a. Identifier les atouts du pays pour les sports passion et les développer au niveau régional en priorité ;
 - b. Promouvoir un tissu productif local spécialisé dans les produits dérivés du sport, via la programmation de circuit touristique centré sur des activités sportives et l'organisation de manifestations sportives régulières au niveau territorial ;
 - c. Prévoir et gérer les retombées des manifestations sportives d'envergure pour qu'elles aient le maximum d'impact local.
9. **Développer la recherche et développement dans le domaine du sport** via l'implication des différentes universités et centres de recherche avec un budget dédié et un plan d'action arrêté (programmation de filières dans le cursus universitaire, bourses, masters spécialisés, thèses doctorales, etc.).

Axe 3 : Structurer l'activité sportive et professionnaliser le sport au Maroc

1. **Accompagner la transformation des clubs du statut d'association à celui de société**
 - a. Mettre à la disposition des clubs un accompagnement dans le but d'assurer, dans un délai limité, les prérequis nécessaires à ce passage (plan comptable, valorisation de patrimoine, modalités de transfert des actifs, protection sociale des joueurs, etc.).
 - b. Revoir le statut type proposé par la loi 30.09 qui ne convient pas aux différentes disciplines de sport tant au niveau de leur taille et qu'au niveau de leurs moyens. La matérialisation de la transformation des clubs nécessite une refonte de cette loi et des textes clairs par rapport aux nouvelles dispositions de la loi n° 17-95 relative aux sociétés anonymes (envisager une amnistie ou des incitations fiscales pour accélérer le passage).

- c. Responsabiliser les clubs vis-à-vis du développement de leur sport en attirant les citoyens intéressés et leur proposer un cadre adéquat pour son exercice dans les meilleures conditions.
 - d. Formaliser la responsabilité des fédérations et des clubs en tant qu'acteurs majeurs du suivi socio-professionnel des sportifs professionnels.
2. **Veiller à la mise en place d'un statut pour les sportifs professionnels et les sportifs de haut niveau**, qui assure la stabilité financière et sociale à laquelle a droit tout travailleur professionnel, notamment à travers une protection sociale compatible avec les spécificités et les risques du métier de sportif (retraite anticipée, accidents du travail et reconversion de carrières).
 3. **Améliorer la capacité des clubs, ligues et fédérations à générer davantage de recettes.** Pour cela, il faudrait :
 - **Revoir le mode et le timing de répartition** des subventions publiques, en vue de donner plus de visibilité aux fédérations particulièrement celles de petites tailles et d'instaurer des règles et critères d'octroi plus équitables. Dans ce cadre, il convient de revoir également les modalités de recouvrement par les autorités de tutelle de la part du FNDS concernant les recettes publicitaires qui représentent une part importante des subventions à redistribuer ;
 - **Libéraliser le marché des droits TV**, tout en laissant la possibilité aux clubs de bénéficier au moins partiellement des droits de retransmission, avec en parallèle une mise en valeur de la méritocratie ;
 - **Revoir la stratégie de billetterie**, afin de conquérir de nouveaux types de spectateurs, en travaillant sur des gammes d'options pour des clients potentiels tels que le placement numéroté qui permet de proposer plusieurs services à diverses catégories de personnes pour un même événement ;
 - **Valoriser l'image** des clubs sportifs et l'exploiter pour générer plus de revenus, à travers le développement des produits dérivés. Il est également préconisé de sensibiliser les clubs aux opportunités d'externalisation de la promotion et de la distribution de leurs produits dérivés, via des partenariats commerciaux (entreprises, agences de communication, etc.) ;
 - Valoriser l'image de la « star sportive marocaine », étant un élément majeur de l'écosystème du sport et point de départ d'une professionnalisation réussie ;
 - **Inciter à la diversification des modalités de financement des fédérations sportives** à travers l'ensemble des parties concernées : adhérents, licenciés, collectivités territoriales, entreprises privées, etc.
 4. **Lancer un programme d'appui et de financement, qui ciblerait les jeunes entrepreneurs** dans le domaine du sport au Maroc, et qui serait réparti par segments (équipements, distribution, accompagnement, gestion de terrains de proximité, événementiel, digitalisation, etc.) ;

5. **Combattre l'informel dans le secteur du sport :**

Dans le circuit de distribution du matériel du sport, à travers le renforcement des procédures de contrôle et de suivi ;

Dans le secteur des salles de sport en limitant le statut d'association à travers la promotion d'activités entrepreneuriales et en s'assurant que les droits des employés sont respectés et que les conditions d'hygiène et de sécurité sont conformes aux normes imposables à ce type d'activité.

Annexe 1

1. Liste des auditions

Le Conseil économique, social et environnemental tient à exprimer ses vifs remerciements aux différents acteurs, organismes et institutions ayant participé aux auditions. Un remerciement particulier s'adresse aux acteurs ayant envoyé des contributions écrites.

Départements ministériels et institutions nationales	<ul style="list-style-type: none"> - Ministère de l'Education Nationale, du Préscolaire et des Sports ; - Ministère de l'Economie et des Finances ; - Direction Générale des collectivités territoriales (DGCT) ; - Initiative Nationale de Développement Humain (INDH) ; - La Marocaine des Jeux et des sports (MDJS) - Société Nationale de Réalisation et de gestion des Stades (SONARGES)
Fédérations	<ul style="list-style-type: none"> - Fédération Royale Marocaine de Football. - Fédération Marocaine des Professionnels du Sport ; - Fédération Royale Marocaine de Volley-Ball ; - Fédération Royale Marocaine de Judo et Arts Martiaux Assimilés ; - Fédération Royale Marocaine de Natation ;
Experts	<ul style="list-style-type: none"> - M. Aziz Daouda ; - M. Abdelali Ider ; - M. Abdelaziz Talbi ; - M. Jaouad Ziyat ; - M. Moncef Belkhayat ; - M. Ismail Bouzekraoui Alaoui ; - M. Badr Eddine Idrissi ; - M. Amine Birouk ; - M. Karim HADRI ;
Entreprises privées	<ul style="list-style-type: none"> - Planet Sport. - Mercure International of Morocco.

Liste des membres de la commission

Abbouh Ahmed
Aguizoul Tarik
Alaoui Mohammed
Azbane Belkady Khalida
Belarbi Larbi
Ben Seddik Fouad
Benlarbi Allal
Bensalah chaqroun Meriem
Benwakrim Latifa
Fikrat Mohammed
Foutat Abdelkarim
Mounir Alaoui Amine
Deguig Abdallah
Kettani Mouncef
Ghannam Ali
Lahlimi Alami Ahmed
Mkika Karima
Mostaghfir Mohamed
Mouttaqi Abdellah
Naji Hakima
Ouayach Ahmed
Rachdi Mohammed Bachir
Sijilmassi Tariq
Simou Najat
Ziani Moncef
Berrada Sounni Amine
Lotfi Boujendar

3. Liste des experts ayant accompagné la commission

Expertes permanentes au Conseil	Aafaf AFARIAT Yasmina Doukkali
Expert permanent chargé de la traduction	Brahim Lassaoui

Annexe 2

■ Synthèse avis sur la politique sportive- CESE

L'étude du Conseil économique, social et environnemental sur « La politique sportive au Maroc », fait suite à une saisine émanant de la Chambre des Conseillers en date du 25 juillet 2018. Cette étude a consisté en l'évaluation de la mise en œuvre de la « Stratégie Nationale du Sport à l'horizon 2020 » selon une approche participative impliquant les principaux acteurs et experts du monde sportif national.

La stratégie nationale a formulé une vision politique très ambitieuse et a défini des leviers et axes stratégiques clairs et pertinents qui restent toujours d'actualité. Cependant, sa mise en œuvre n'a pas permis d'atteindre les objectifs escomptés et le sport n'occupe pas encore la place qu'il mérite au sein de la politique de développement du pays.

Plusieurs facteurs ayant entravé sa mise en œuvre ont été identifiés. D'une part, cette stratégie n'a pas été déclinée en véritable politique publique et n'a pas été pilotée de manière efficace. D'autre part, le cadre juridique et réglementaire s'est heurté à des difficultés majeures d'application, en particulier la loi 30-09 relative à l'éducation physique et aux sports. De surcroît, les moyens humains et financiers mobilisés ont été insuffisants au regard des défis à relever.

Pour l'essentiel, le CESE préconise en premier lieu de transformer la stratégie nationale du sport en une politique publique inscrite dans une loi-cadre, tenant compte des principes et dispositions de la Constitution, définissant clairement les rôles et les modalités de la participation des différents acteurs et parties prenantes et garantissant un pilotage institutionnel efficace aux niveaux central et territorial.

Deuxièmement, la priorité, dans les années à venir, devrait être donnée au développement du sport scolaire et universitaire, notamment en accordant à l'éducation physique et sportive une place de choix dans les programmes scolaires et en dotant les établissements d'encadrants qualifiés et d'infrastructures de qualité en nombre suffisant. Troisièmement, le cadre juridique et réglementaire, en particulier la loi 30-09, devrait être harmonisé avec les dispositions de la Constitution et révisé en concertation avec les acteurs concernés, de sorte à dépasser les facteurs de blocage et permettre la parution de l'ensemble des décrets d'application. Quatrièmement, un système d'information intégré devrait être développé avec la participation des acteurs concernés et du Haut-Commissariat au Plan, afin de permettre un suivi-évaluation rigoureux de la mise en œuvre et de l'impact de la stratégie. Cinquièmement, le développement des grandes infrastructures et des équipements de proximité devrait être poursuivi. Pour ce faire, les besoins en termes de ressources humaines et matériels devraient être précisément appréciés au niveau de chaque région et pris en compte dans les Plans de Développement Régionaux.

Pour le développement des grandes infrastructures à l'échelle nationale, un plan national devrait être élaboré avec les régions en veillant à leur conformité aux normes internationales et en tenant compte de leur impact environnemental, de leur accessibilité et de leur rentabilisation à moyen et long terme. Sixièmement, l'économie du sport devrait être développée davantage. Pour cela, il conviendrait de mener des études aux niveaux national et régional pour identifier

les opportunités à saisir, orienter les investissements publics et privés et développer des écosystèmes. Septièmement, il conviendrait de renforcer l'action des fédérations sportives, des ligues régionales et des associations sportives, tout en poursuivant les efforts de renforcement de leur gouvernance. A ce titre, des critères rationnels doivent déterminer l'octroi des subventions.

Parallèlement, un programme d'accompagnement et de soutien financier et technique doit être mis en place afin de leur permettre de se conformer, dans un délai raisonnable, aux différentes normes nationales et internationales et d'améliorer ainsi leurs performances. Huitièmement, dans le cadre de la promotion et du développement du handisport, un centre paralympique de haut niveau devrait être créé, accompagné de la mise en place du Comité national paralympique marocain.

Par ailleurs, le para-sport devrait intégrer les milieux scolaires et les programmes de formation des cadres sportifs. Neuvièmement, les associations de supporters devraient être soutenues et impliquées en tant que partenaires dans la prévention de la violence lors des manifestations sportives.

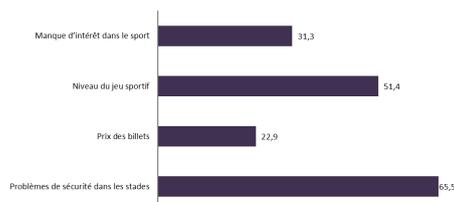
Annexe 3 : « Résultats du questionnaire lancé à travers la plateforme de participation citoyenne sur l'économie du sport »

Dans le cadre de l'élaboration de son avis sur l'économie du sport, le CESE a sollicité, du 4 au 27 mars 2022, la contribution des citoyen(e)s à travers sa plateforme « Ouhariko ». Le nombre de personnes qui ont interagit avec le sujet est de 69.397, dont 887 participants au questionnaire. A cet effet, les résultats de la consultation font ressortir globalement la perception des participants par rapport au sport au Maroc, les raisons qui les empêchent d'assister aux spectacles sportifs ainsi que leurs avis par rapport à la détection de talents et aux terrains de proximité.

Graphique 1 : Relation au sport des Marocain (e)s



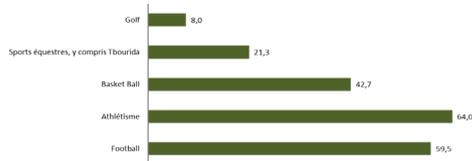
Graphique 2 : Raisons qui empêchent les Marocain(e)s d'assister aux spectacles sportifs (en %)



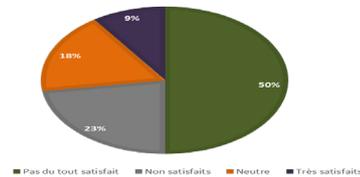
Par rapport à la relation au sport des Marocain (e)s, les résultats du questionnaire font ressortir que plus de la moitié des répondants le pratiquent régulièrement, et environ 12% témoignent même participer aux compétitions sportives. En revanche, 30% du total des répondants affirment pratiquer rarement le sport.

Quant aux raisons qui empêchent les Marocain (e)s à assister à davantage de spectacles sportifs, les réponses des participants au questionnaire ont opté à 65,5% pour les problèmes de sécurité dans les stades. Plus de la moitié des répondants ont estimé, en plus, que le niveau de jeu sportif au Maroc est parmi les raisons qui empêcheraient les Marocains à assister aux spectacles sportifs. Il est à noter que 31% de l'ensemble des répondants estiment par ailleurs que le manque d'intérêt dans le sport est l'une des raisons qui empêcheraient les Marocains à assister au sport.

Graphique 3 : Types de sport que les politiques publiques devraient cibler selon les répondants (en %)

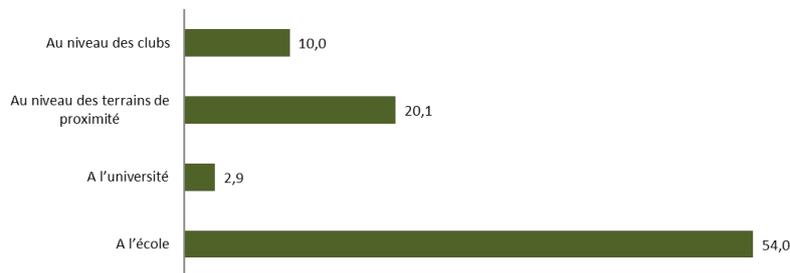


Graphique 4 : Taux de satisfaction par rapport à l'accès aux terrains de proximité



En parallèle, l'athlétisme ressort à 64% comme l'un des sports que les politiques publiques devraient cibler, selon les répondants au questionnaire, suivi par le football à hauteur de 60% et par le basketball à 43%. En revanche, seuls 21% et 8% des répondants considèrent que les sports équestres et le golf respectivement sont des sports à cibler par les politiques publiques. S'agissant des terrains de proximité, la moitié des répondants affirment n'être pas du tout satisfaite par rapport à l'accès à ces terrains, tandis que seuls 9% témoignent en être satisfaits.

Graphique 5: Niveau de détection des talents selon les répondants (en %)



En ce qui concerne le niveau de détection des talents, 54% des répondants estiment qu'elle devrait être faite à partir de l'école et 20% au niveau des terrains de proximité. En revanche, seuls 10% des répondants croient que la détection des talents pourrait se faire au niveau des clubs et environ 3% au niveau des universités.

En guise de conclusion, il ressort que plus de la moitié des répondants affirme pratiquer régulièrement le sport, et environ 12% participeraient même aux compétitions sportives. Quant aux raisons qui empêcheraient les Marocains à assister aux spectacles sportifs, les réponses des participants au questionnaire ont opté à 65,5% pour les problèmes de sécurité dans les stades et à plus de 51% pour le niveau du jeu sportif au Maroc. En outre, l'athlétisme ressort à 64% comme l'un des sports que les politiques publiques devraient cibler, selon les répondants au questionnaire, suivi par le football à hauteur de 60%. S'agissant des terrains de proximité, la moitié des répondants affirment n'être pas du tout satisfaite par rapport à l'accès à ces terrains, tandis que seuls 9% témoignent en être satisfaits. Enfin, 54% des répondants estiment que la détection des talents devrait être faite à partir de l'école contre 20% au niveau des terrains de proximité et seulement 10% au niveau des clubs.

Conseil Economique, Social et Environnemental

1, angle rues Al Michmich et Addalbout, Secteur 10, Groupe 5
Hay Riad , 10 100 - Rabat - Maroc

Tél. : +212 (0) 538 01 03 00 Fax +212 (0) 538 01 03 50

Email : contact@cese.ma